

# Travail exploratoire sur l'alimentation et l'agriculture du Grand Genève

**RAPPORT COMPLET**



# TRAVAIL EXPLORATOIRE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DU GRAND GENEVE

version du  
06.01.2023

Avec l'appui de :  
L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

Bureau mandataire :



Solagro - au service des transitions énergétiques, agroécologiques et alimentaires  
Lyon // Toulouse  
[www.solagro.org](http://www.solagro.org)

## Table des matières

<b>Résumé de l'étude</b>	<b>4</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
1.1. Contexte et objectifs	7
1.2. Méthodologie	8
<b>2. Regard critique sur la situation actuelle du système alimentaire du Grand Genève</b>	<b>10</b>
2.1. Portrait chiffré du territoire	10
2.2. Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)	11
2.3. Analyses des politiques publiques	14
2.3.1. Contributions aux enjeux environnementaux de la transition écologique	15
2.3.2. Contributions aux enjeux socio-économiques de la transition écologique	17
2.3.3. Synthèse des leviers mobilisés par les documents de programmation pour accompagner la transition écologique du système alimentaire du Grand Genève	18
2.4. Focus sur l'autonomie alimentaire	19
<b>3. Exercice de prospective : Quel scénario agricole et alimentaire souhaitable ?</b>	<b>20</b>
3.1. Présentation de l'exercice de prospective	20
3.2. Présentation du scénario « tendanciel »	21
3.3. Présentation du scénario V0	22
3.4. Orientations souhaitées pour le scénario du Grand Genève, scénario V1	23
<b>4. Propositions d'actions</b>	<b>25</b>
<b>5. Recommandations</b>	<b>26</b>
5.1. Avant-propos : Système alimentaire et transition écologique	26
5.2. Recommandations	27
5.2.1. A - Agir sur l'alimentation : assiette et consommateurs	27
5.2.2. B - Agir sur le territoire et les filières	29
5.2.3. C - Soutenir la production agricole	31
5.2.4. D – recommandations complémentaires : Politiques publiques et gouvernance	34
5.3. Séminaire politique des élus du Grand Genève	34
<b>6. Conclusion</b>	<b>36</b>
<b>7. Annexes</b>	<b>37</b>
7.1. Annexe 1 : Diaporama des résultats de la prospective	37
7.3. Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés	46
7.4. Annexe 3 : Propositions d'actions formulées par le groupe de concertation	47
7.5. Annexe 4 : Définition	58

## Résumé de l'étude

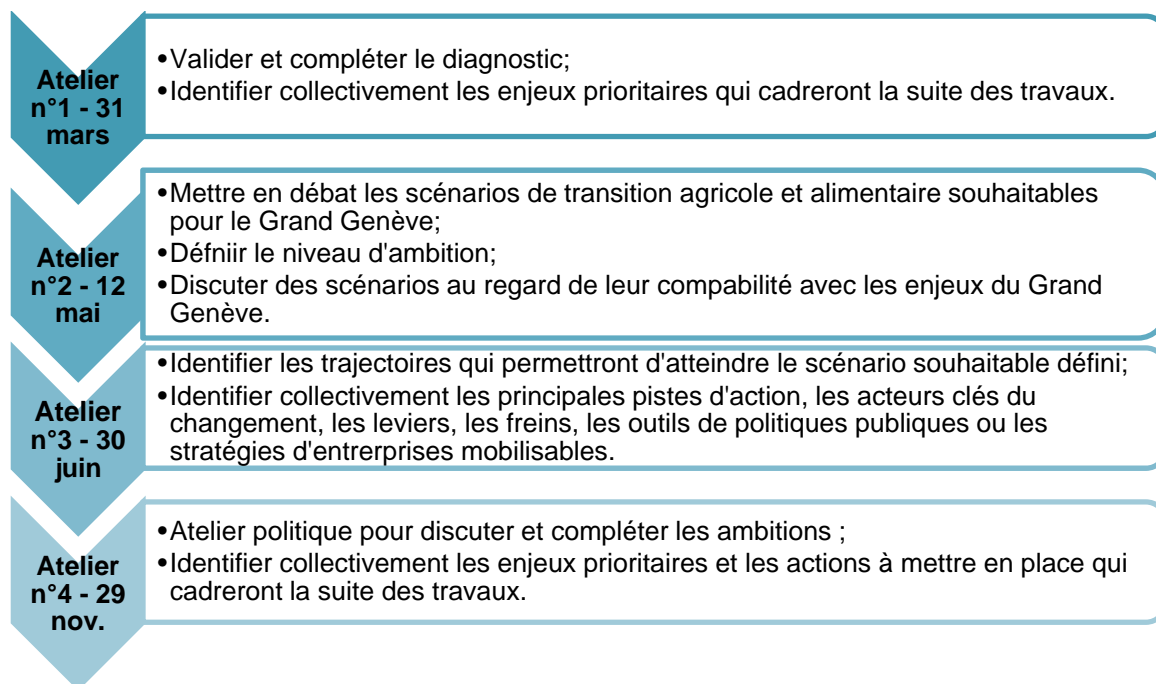
Un tiers du territoire du Grand Genève est composé de cultures agricoles et de milieux ouverts, support d'activités essentielles qui participent également au patrimoine paysager de l'agglomération et constituent l'un des habitats de la faune et de la flore locale. Ces milieux sont structurants pour le territoire et façonnent le cadre de vie, depuis le grand paysage jusqu'à l'échelle du piéton.

En accord avec le comité de projet constitué de représentants et services des huit partenaires du Grand Genève, un mandat a été donné fin 2021 à Solagro afin de définir des objectifs communs en matière d'alimentation durable, avec une entrée forte sur l'agriculture dans le Grand Genève et à apporter des ébauches de solutions au regard de la transition écologique. Il alimentera le plan d'actions du Grand Genève en transition. Ce mandat a également vocation à questionner le système de production, de transformation, de distribution et de consommation en place, avec comme cadre les objectifs relatifs à la transition écologique. **Il s'agit de définir les principes d'un système alimentaire durable appliqué au territoire du Grand Genève.**

La méthodologie pour construire jusqu'ici le système alimentaire durable souhaitable a consisté à :

- Valoriser la bibliographie;
- Rencontrer une dizaine d'acteurs locaux;
- Etablir un portrait chiffré du Grand Genève;
- Animer trois ateliers de travail regroupant les professionnels de la branche (associations, chambres d'agriculture, distributeurs, restauration collective, etc.), le monde académique et la société civile à travers le forum d'agglomération;
- Animer un atelier politique avec les responsables politiques du Grand Genève.

Les ateliers se sont déroulés en 2022 avec les objectifs suivants :

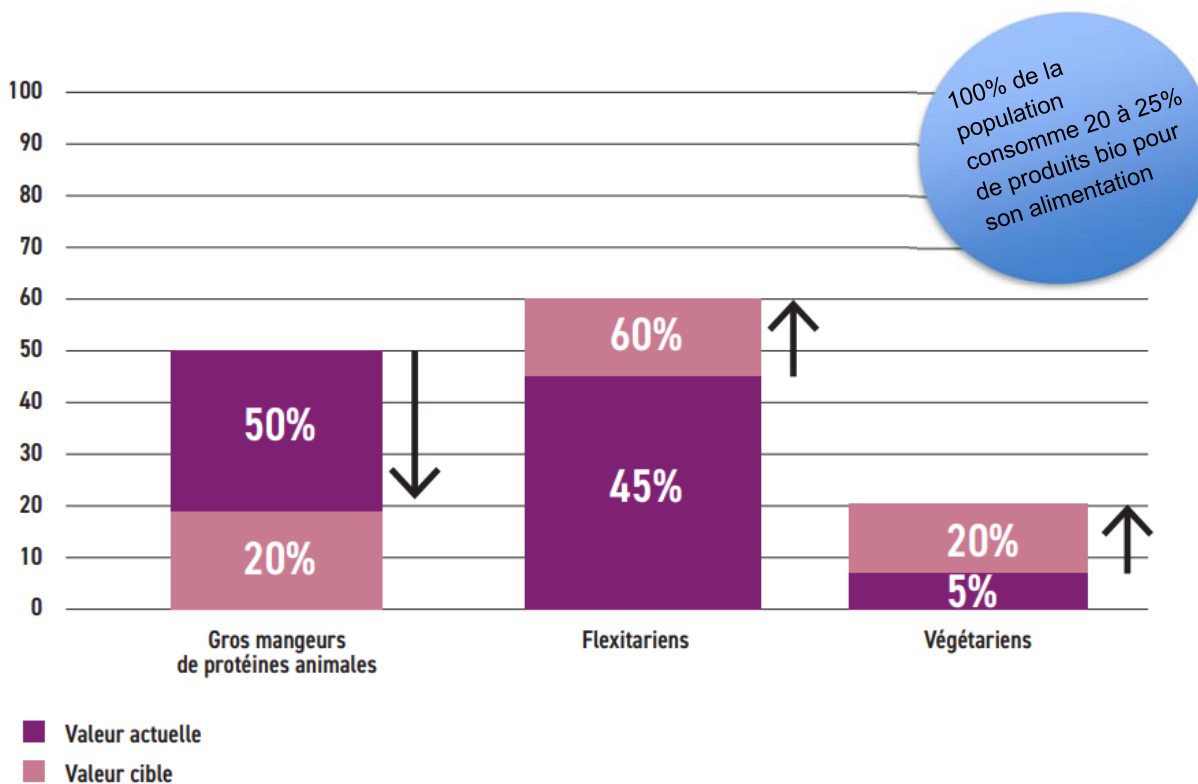


Environ 80 personnes étaient invitées à ces ateliers techniques, les taux de participation ont été tout à fait satisfaisants avec 50% de présence et une bonne répartition entre les différentes branches.

Le taux de participation à l'atelier politique était faible, mais les discussions très enrichissantes.

Les ateliers pour définir collectivement le scénario souhaitable a permis de proposer des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur l'évolution des régimes alimentaires illustré dans le graphique suivant :

### Évolution souhaitable des régimes alimentaires 2020-2050



**Gros mangeur de viande :** environ 170g/jour de viande

**Flexitariens :** diversifier son alimentation en augmentant les sources de protéines végétales dans ses menus et en diminuant certaines sources de protéines animales comme la viande et le poisson.

**Végétariens :** alimentation supprimant toute chair d'origine animale (viande, poisson)

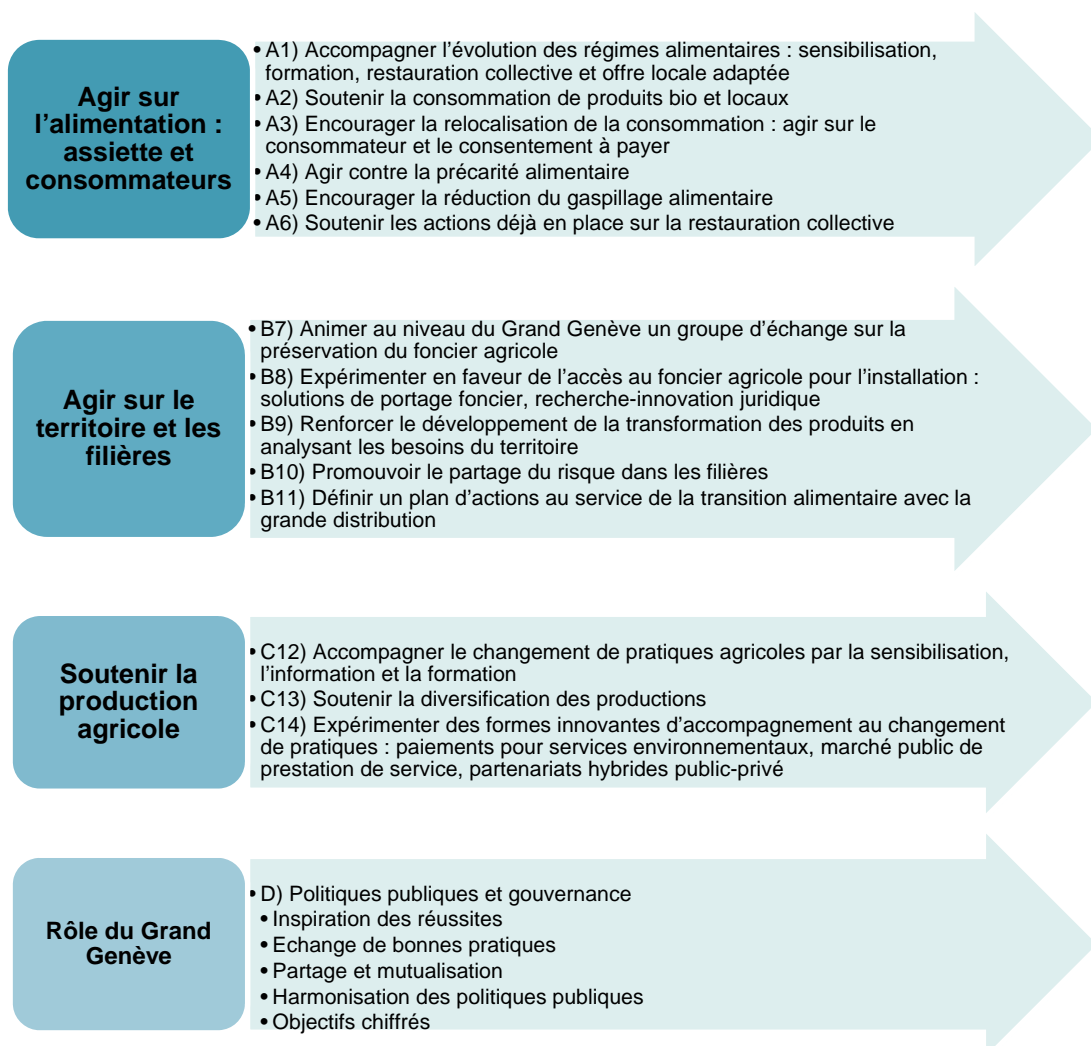
Les indicateurs cibles pour 2050 des autres thématiques sont détaillés dans le chapitre 3.4: l'alimentation de qualité, la réduction du gaspillage alimentaire, l'évolution des cheptels, l'évolution des surfaces de légumes et fruits, la réduction des émissions des GES, l'utilisation des pesticides, la diminution de l'artificialisation des sols, la consommation d'énergie, la qualité des eaux ou encore la biodiversité.

Lors du dernier atelier du groupe de concertation, 17 propositions d'actions ont été produites par les participants et participantes, regroupées en 3 thématiques (voir chapitre 4 pour le détail) :

- Alimentation & consommation;
- Nouvelles productions, foncier & renouvellement des générations;
- Évolutions de l'agriculture.



L'ensemble des travaux a fourni une matière précieuse qui a permis de proposer une quinzaine de recommandations :



**Les résultats des discussions ont permis de percevoir la diversité des points de vue exprimés au sein du groupe de concertation, et y compris sur certains sujets, les désaccords ou les visions opposées. Les thématiques de l'agriculture et l'alimentation sont vastes et nécessitent une réflexion systémique des enjeux.**

Néanmoins, associé aux démarches de concertation avec les professionnels de ces sujets, le monde académique et la société civile à travers le forum d'agglomération, l'ensemble de ce travail fournit une matière précieuse qui permet d'orienter le contenu du plan d'actions de transition écologique et la vision territoriale transfrontalière en cours d'élaboration. Cette matière constitue une base solide pour repérer les enjeux de fond, mettre en débat les priorités puis assurer les arbitrages nécessaires en vue de concevoir la transition comme une opportunité de collaboration, à la fois génératrice de solutions et créatrice d'innovation.

Le Grand Genève salue chaleureusement toutes les participantes et tous les participants qui ont permis la rédaction de ce rapport et de dessiner collectivement un scénario agricole et alimentaire souhaitable pour un territoire résilient à l'horizon 2050.

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte et objectifs

Au regard de l'urgence climatique et environnementale, le Grand Genève a souhaité élaborer sa stratégie et les grands axes de son programme transfrontalier de transition écologique d'ici 2023.

L'objectif général est de fédérer les initiatives franco-suisse en matière de transition écologique et de mettre en œuvre une stratégie intégrée du Grand Genève, reposant tant sur des leviers existants à amplifier que sur de nouveaux leviers à créer, en vue de tendre vers un modèle viable et durable pour le territoire et ses habitants. Le Grand Genève servirait ainsi de territoire d'expérimentation qui pourrait inspirer d'autres espaces.

Le système alimentaire, de la fourche à la fourchette, de la semence aux déchets, impose aujourd'hui une réflexion "décloisonnée", sans tabou, abordant les différentes facettes du sujet et la complexité de leurs relations.

En effet, le Grand Genève est riche d'une large diversité de productions agricoles. De la ferme urbaine à l'exploitation maraîchère sous serres, du domaine viticole à l'exploitation laitière, toutes ces formes d'agriculture s'articulent au sein de l'agglomération, dynamisent l'économie rurale, contribuent à la valorisation des terroirs et constituent une mosaïque paysagère exceptionnelle. Le panel de produits agricoles issus de ce territoire est tout aussi large et se distingue par de nombreuses marques et signes de qualité reconnus et appréciés. Les circuits courts et le consommé local cohabitent avec les filières longues, ce qui permet aux exploitants de diversifier leurs canaux de commercialisation et ainsi sécuriser leurs débouchés.

Si la diversité des productions est un atout pour l'agglomération, son caractère transfrontalier en revanche peut être une contrainte majeure. Les barrières douanières, les différences de monnaie et de pouvoir d'achat ainsi que les coûts de production sont des freins à la commercialisation commune des produits de part et d'autre de la frontière. Seule la zone franche permet de s'affranchir de ces contraintes douanières et de vraies filières transfrontalières sont historiquement présentes sur ce territoire.

Un des enseignements de la crise sanitaire est que la capacité à nourrir les habitants du Grand Genève est un enjeu économique vital, aussi à cette échelle. Les circuits courts se sont réinventés et une partie de la population s'est rendue directement chez les producteurs. Mais ces nouvelles pratiques de consommation ne se sont pas durablement ancrées et les anciennes habitudes d'achat semblent avoir été assez vite retrouvées une fois les mesures de confinement levées.

A l'heure de la transition écologique et du changement climatique, il y a lieu de repenser en profondeur le système alimentaire à l'échelle du Grand Genève et à tous les niveaux, c'est à dire en termes de production (qualité et type), de transformation, de distribution, d'approvisionnement, de consommation, de production de déchets et de synergie transfrontalière afin de rendre la région plus durable et résiliente.

Dès lors, en lien avec la transition écologique, le Grand Genève a débuté une étude prospective sur les enjeux agricoles et alimentaires **afin de dessiner un scénario agricole et un système alimentaire souhaitables pour un territoire résilient à l'horizon 2050.**

L'étude s'est déroulée en trois phases :

1. **État des lieux** : Identifier les principaux enjeux agricoles et alimentaires du Grand Genève;
2. **Prospective et définition d'un souhaitable commun** : Donner une vision d'ensemble du système agricole et alimentaire à l'échelle du territoire à horizon 2050. Sur la base d'un scénario tendanciel des évolutions à 2050, définir collectivement le scénario agricole et

alimentaire souhaitable pour le Grand Genève, puis identifier les principales pistes d'actions permettant d'y parvenir;

3. **Vers l'action** : Formuler des recommandations sur les actions prioritaires et les synergies entre acteurs pour avancer vers ce futur souhaitable.

Cet exercice prospectif consistait donc à :

- Questionner le système alimentaire en place au regard des enjeux de la transition écologique et des aspirations à plus de résilience territoriale;
- Prendre compte une diversité d'enjeux :
  - Sociétaux : Demande de relocalisation et de qualité, souveraineté
  - Économiques : Maintien et création d'emplois non délocalisables
  - Climatiques : Atténuation, adaptation, séquestration carbone
  - Environnementaux : paysages, pression sur les milieux,
  - Culturels : patrimoine culturel et gastronomique
  - Territoriaux : un territoire transfrontalier
  - Politiques publiques : de nombreuses initiatives locales (PAT, ...) à harmoniser
- Pour, in fine, définir une ambition commune en matière d'alimentation durable et des objectifs concrets sur le volet agricole, qui sont déclinés en priorités d'actions et recommandations pour leur mise en œuvre.

## 1.2. Méthodologie

Pour mener à bien cette mission, la méthode de travail, résumée de façon synthétique, a consisté à :

1. Valoriser la bibliographie existante du Grand Genève<sup>1</sup> et ses partenaires;
2. Rencontrer une dizaine d'acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation pour recueillir leurs visions des principaux enjeux, des changements en cours et à venir, leurs stratégies d'acteurs et leurs visions des conditions d'amélioration de la résilience du système alimentaire du Grand Genève. Voir en annexe 2, la liste des entretiens réalisés;
3. Établir un portrait chiffré du territoire au présent, avec un regard sur les tendances d'évolutions du passé récent;
4. Analyser les politiques publiques du Grand Genève et ses partenaires pour identifier comment les enjeux agricoles et alimentaires sont pris en compte, ou non, dans les documents de programmation et politiques publiques;
5. Travailler avec un groupe de concertation regroupant les acteurs dans le domaine via trois ateliers :
  - La synthèse de ces premiers éléments a été présentée et mise en discussion le 31 mars 2022 lors du 1<sup>er</sup> atelier de travail du groupe de concertation. (Voir explications ci-après)
  - Le deuxième atelier de concertation, le 12 mai 2022, a permis d'entrer dans le vif du sujet de l'exercice de prospective avec la présentation de deux scénarios :
    - Un scénario Tendanciel : situation possible à 2050 par le prolongement des tendances actuelles;
    - Un scénario Version Zéro (V0) : situation possible à 2050 selon une trajectoire ambitieuse, compatible avec différentes feuilles de routes énergie-climat, nutrition-santé, biodiversité, etc.;
    - Les membres du groupe de concertation ont été invités à réagir à ces 2 scénarios, en définissant ce qui serait souhaitable de leur point de vue pour le Grand Genève;
  - Un troisième atelier de concertation le 30 juin 2022, a permis de présenter aux membres du groupe de concertation « leur » scénario, le scénario Version Une (V1), puis de leur proposer d'identifier les principales pistes d'actions à mettre en œuvre pour faire évoluer le système alimentaire du Grand Genève dans la direction de ce scénario V1

<sup>1</sup> Voir notamment la thématique Agriculture du centre de ressource du Grand Genève : [https://www.grand-geneve.org/ressources\\_type/etudes-thematiques](https://www.grand-geneve.org/ressources_type/etudes-thematiques)



Pour mener à bien ce travail de prospective, l'équipe projet du Grand Genève a réuni un groupe de concertation d'environ 80 personnes, tous acteurs du Grand Genève, de l'agriculture ou de l'alimentation, agents des collectivités territoriales, institutionnels, agriculteurs, associations, entreprises, universitaires, etc.

Chacun, avec son expertise ou son domaine de compétence, ayant accepté de s'engager dans une démarche collective de dialogue, pour mener à bien cet exercice de prospective : réagir à l'état des lieux, discuter des différents arbitrages proposés, explorer les conditions de réussite et les actions à privilégier.

Enfin, à l'issue des travaux de cette étude prospective sur l'alimentation du Grand Genève, un séminaire politique a été organisé le 29 novembre 2022. Il a permis de présenter à un groupe de responsables politiques du Grand Genève les objectifs et les principaux enseignements de l'étude puis d'organiser deux temps de discussions : sur le niveau d'ambitions du scénario prospectif du Grand Genève, d'une part, sur les recommandations opérationnelles d'autres part.

## 2.Regard critique sur la situation actuelle du système alimentaire du Grand Genève

### 2.1. Portrait chiffré du territoire

Le territoire du Grand Genève a une superficie totale de 2'000 km<sup>2</sup>, soit 200'000 ha, au sein desquels, l'agriculture<sup>2</sup> représente un tiers des surfaces, soit 64'000 km<sup>2</sup>, la forêt autour de 40%, les lacs et cours d'eau 11% et les zones urbaines 13%.

Les surfaces agricoles du Grand Genève se situent à 43% en Haute-Savoie, à 27% dans l'Ain, et à 15% respectivement pour le canton de Genève et le district de Nyon.

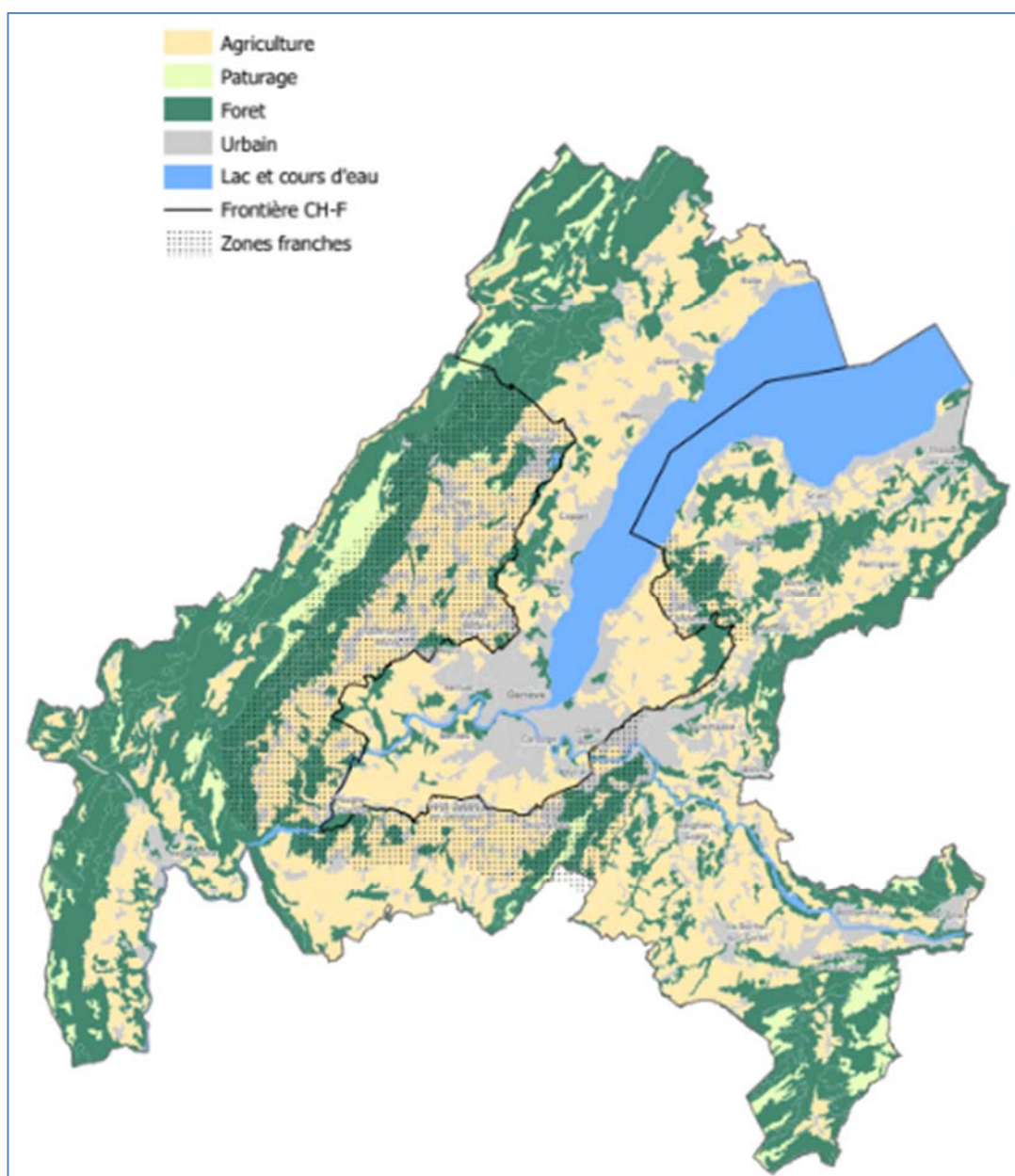


Figure 1: Occupation des sols du Grand Genève, source : PA4

<sup>2</sup> Les données statistiques utilisées dans cette étude proviennent de la statistique agricole publique française (Agreste) et de données suisses, compilées par AgriMandat

Les usages agricoles sont les suivants :

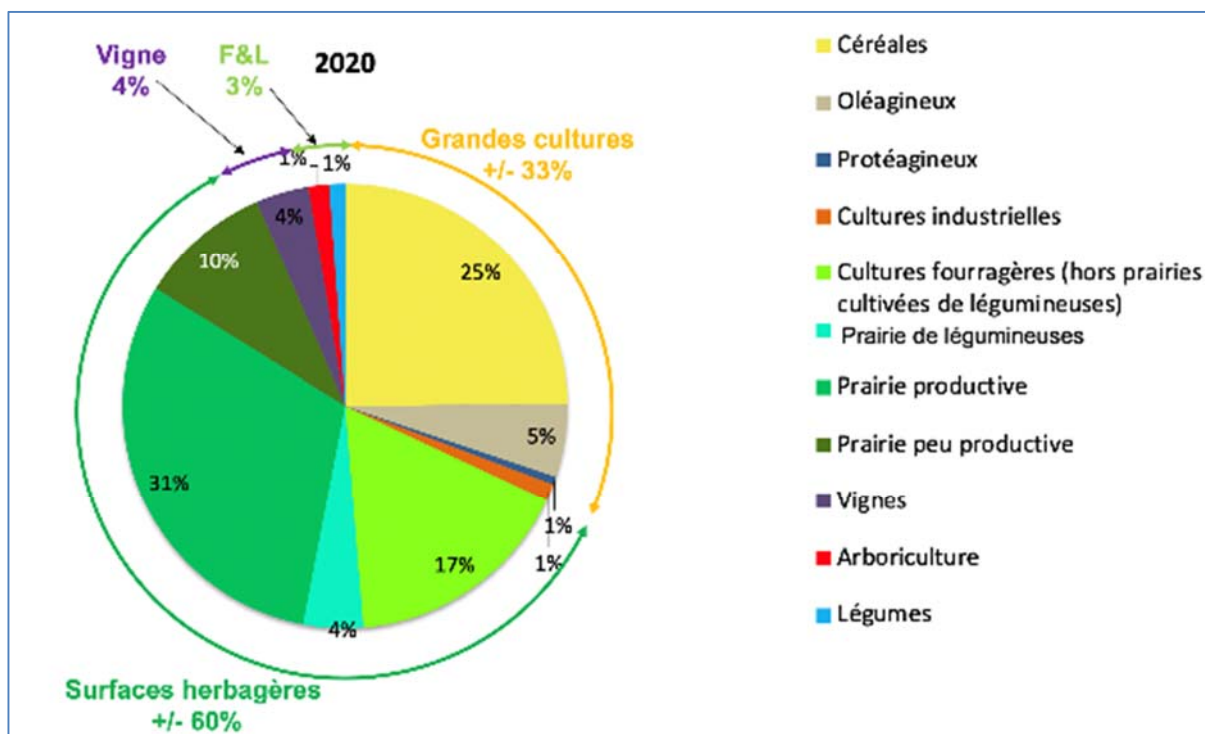


Figure 2: Répartition des surfaces agricoles du Grand Genève

Les surfaces herbagères dominent avec +/- 60% des surfaces : prairies permanentes (40% de la SAU) ou temporaires (20% de la SAU).

Les grandes cultures représentent ensuite +/- 33% des surfaces agricoles, céréales, oléagineux et protéagineux.

Enfin, la vigne représente 4% de la SAU, les cultures maraîchères et l'arboriculture 3%.

Le cheptel bovin est constitué de 22'200 vaches laitières et 5'400 vaches allaitantes<sup>3</sup>. Le cheptel ovin est estimé à 7'800 mères, le cheptel caprin à 1'800 mères.

Concernant les monogastriques, les statistiques donnent les ordres de grandeurs suivants : 86'000 places de poules pondeuses, 16'000 places de poulets de chair et 3'800 porcs à l'engraissement.

## 2.2. Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

Une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) du système alimentaire du Grand Genève a été réalisée sur la base de la bibliographie existante, des entretiens et des analyses statistiques. Elle a été présentée lors du 1<sup>er</sup> atelier de concertation.

<sup>3</sup> Vache allaitantes : destinées à la production de viande.

## L'Agriculture sur le territoire du Grand Genève

### L'Agriculture sur le territoire du Grand Genève

#### Atouts

- Une agriculture diversifiée, globalement bien portante et dynamique
- Un territoire attractif avec un bassin de consommation important
- Espace rural utile dans un territoire dense : loisirs, paysages ouverts, biodiversité, etc.

#### Opportunités

- Accompagner des installations « alternatives » pour contribuer à la diversification des productions
- Des marges de progrès conséquentes pour relocaliser l'alimentation et reconnecter les mondes urbains et ruraux

#### Faiblesses

- Cohabitation parfois compliquée dans les usages du territoire, relations rural/urbain
- Asymétrie de rémunération des agriculteurs Suisse / France
- Un prix du foncier très élevé. Difficulté installation/transmission

#### Menaces

- Pression urbaine et augmentation des surfaces artificialisées
- Tendance à l'augmentation taille des exploitations (vs transmissibilité)
- Des exploitations à l'avenir incertain, enjeu de reprise

Figure 3 : AFOM L'Agriculture sur le territoire du Grand Genève

## Agriculture et transition écologique

### Agriculture et transition écologique

#### Atouts

- Des systèmes d'élevage assez vertueux (valorisation des prairies permanentes)
- Des outils pour accompagner les changements de pratiques (éco-conditionnalité, labels...)
- Présence importante de surfaces de protections de biodiversité
- Signes Officiels de Qualité et Origine (SIQO) qui intègrent des critères environnementaux (systèmes à l'herbe, races locales...)

#### Opportunités

- Diversifier les cultures et les productions pour s'adapter au changement climatique
- Développer les énergies renouvelables en agriculture
- Développer les matériaux biosourcés agricoles
- Développer les infrastructures et pratiques agroécologiques avec impact positif sur biodiversité, eau, sols ou climat
- Développer une agriculture moins dépendante des intrants : agriculture biologique, agriculture de conservation, lutte biologique intégrée, ...

#### Faiblesses

- Cas de concentrations de pesticides et nitrates dans certains cours d'eau
- Production maraîchère intensive sous serres chauffées aux énergies fossiles (évolution en cours)
- Globalement, dépendance aux intrants extérieurs : énergie fossile, engrais, alimentation animale

#### Menaces

- Impacts du changement climatique (sécheresse, gel, épisodes extrêmes...) sur : rendements, autonomie alimentaire des élevage, importation (par les échanges internationaux) et installation de nouveaux organismes nuisibles potentiellement dangereux (ravageurs, maladies) qui n'ont pas de prédateurs naturels
- Disponibilité en eau, particulièrement en altitude

Figure 4 : AFOM Agriculture et transition écologique



## Filières et approvisionnement

### Filières et approvisionnement

#### Atouts

- Labels et signe de qualité forts (SIQO, GRTA, labels bio...) : positif pour la valorisation des produits
- Filière bovin qui se porte bien malgré baisse consommation viande (moins mais mieux)
- Des infrastructures agro-alimentaires bien développées sur le territoire
- Des acteurs engagés dans le développement des filières de proximité

#### Opportunités

- Marge de manœuvre sur relocalisation de certaines filières (ex céréales)
- Développement des légumineuses et protéines végétales pour alimentation humaine et animale
- Diversification pour répondre aux besoins de la population du territoire
- Développer l'approvisionnement local en restauration collective

#### Faiblesses

- Manque de transparence sur la répartition de la valeur ajoutée
- Asymétrie de rémunération des agriculteurs Suisse / France => concurrence sur certains produits
- Tourisme alimentaire : manque à gagner Suisse
- Filière lait orientée vers les SIQO, quelles marges de manœuvre pour répondre à la demande en produits frais ?
- Filière maraichage hors sol peu diversifiée

#### Menaces

- Intensification élevage bovin en zone de plaine (ensilage...)
- Asymétries des contraintes réglementaires France Suisse (bien être animal, exigences environnementales...)
- Acceptabilité des élevages porcins, volailles
- Tendances à la fermeture des Industries AgroAlimentaires du territoire

Figure 5 : AFOM Filières et approvisionnement

## Comportements et régimes alimentaires

### Comportements et régimes alimentaires

#### Atouts

- France : recommandations nutritionnelles du Plan national Nutrition-Santé (PNNS)
- Labels et signes de qualité forts : positif pour traçabilité et transparence
- Offre de circuits courts / vente directe bien développée

#### Opportunités

- Diminution de la consommation de viande : moins mais mieux
- Augmentation de la consommation de protéines végétales
- Augmentation des consommations bio
- Sensibiliser les consommateurs à leur rôle dans la valorisation d'une agriculture durable (rémunération des services éco-systémiques, ...)

#### Faiblesses

- Poids du « tourisme alimentaire »
- Volatilité de la demande pour les produits locaux
- Déconnexion consommateurs / agriculteurs
- Comme ailleurs : suivi des recommandations nutrition-santé à optimiser !

#### Menaces

- Consentement à payer plus ?
- Précarité et accès à l'alimentation
- Concilier local / qualité
- Risque déstabilisation des filières ?
- Montée en puissance des produits végétaux ultra-transformés vs alternatives locales
- Multiplication et surenchère des labels, risque sur lisibilité et confiance

Figure 6 : AFOM Comportements et régimes alimentaires



## 2.3. Analyses des politiques publiques

L'objectif de l'analyse des politiques publiques est de proposer un regard critique sur la manière dont les enjeux de transition écologique du système agricole et alimentaire du Grand Genève sont pris en compte, ou non, dans les documents de programmation et politiques publiques du territoire. Au regard des objectifs de la transition écologique, comment se positionne le territoire ? Quels sont les sujets qui sont bien pris en compte dans les documents de programmation et politiques publiques du territoire ? et a contrario, quels sont les sujets qui sont peu ou pas abordés ?

Le travail d'analyse s'est appuyé sur la base de données produite par l'Université de Lausanne et l'Université de Grenoble Alpes Métropole pour l'analyse des politiques publiques du Grand Genève.

La première étape a constitué à identifier les mesures en lien avec l'agriculture et l'alimentation dans cette base de données et à analyser leur contribution aux enjeux de la transition écologique du système alimentaire, à savoir :

<b>Les enjeux environnementaux</b>	<b>Les enjeux socio-économiques</b>
Lutte contre le changement climatique	Maintien de l'activité agricole (foncier etc.)
Pollution de l'air	Relocalisation / autonomie alimentaire
Biodiversité	Précarité, accessibilité
Gestion de la ressource en eau	Ecoconception
Dégradation des sols	Santé
Paysage	Gaspillage
Adaptation au changement climatique	

Au total 137 mesures portant sur les enjeux agricoles et alimentaires ont été sélectionnées dans 31 documents de planification.

### 2.3.1. Contributions aux enjeux environnementaux de la transition écologique

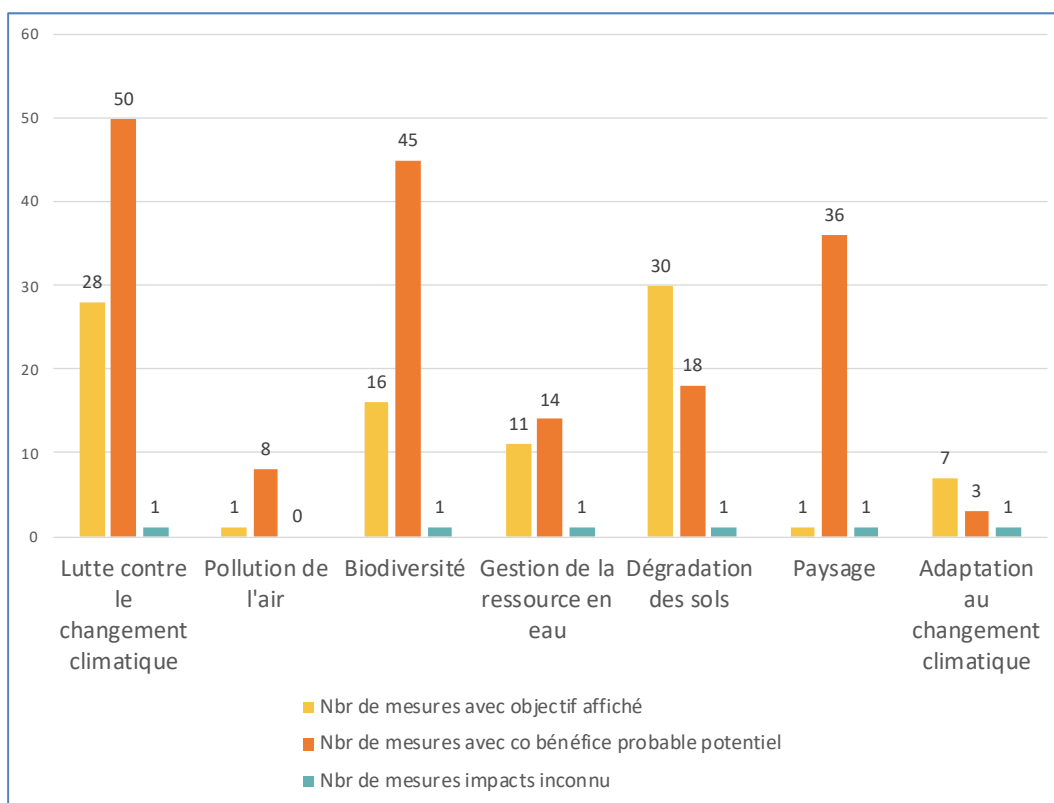


Figure 7 : Contribution des mesures aux différents enjeux environnementaux de la transition écologique

L'enjeu **des sols agricoles** ressort comme l'un des premiers objectifs dans les mesures des documents de planification puisque 30 mesures affichent un objectif de préservation des sols, principalement pour lutter contre l'artificialisation.

Par exemple :

- *Intégrer la protection des sols dans le cadre de l'aménagement du territoire et des constructions et préserver des surfaces d'assolement et de la surface agricole utile (Concept Cantonal de la protection de l'environnement du Canton de Genève).*

Mais également pour préserver la qualité des sols, par exemple :

- *Préserver la qualité pédologique et agronomique des sols (Réussir la TE pour garantir des conditions essentielles à la vie, Grand Genève)<sup>4</sup>.*

**La question du foncier ressort ainsi comme un enjeu bien identifié par les politiques publiques du territoire où la pression de l'artificialisation est très forte.**

A noter que malgré la prise en compte de cet enjeu dans les documents de planification, seulement **4 mesures sur les 30 ont des objectifs et des indicateurs chiffrés** :

- Objectifs de séquestration du carbone par le développement de l'agriculture de conservation;
- Suivi des surfaces consommées ou part du territoire artificialisé.

<sup>4</sup> Source : <https://www.ge.ch/document/reussir-transition-ecologique>

Le deuxième enjeu de la transition écologique qui apparaît le plus dans les mesures étudiées est **la lutte contre le changement climatique** avec 28 mesures.

Exemple :

- *Réduire la consommation d'énergie et atteindre la neutralité carbone en réduisant l'empreinte carbone de la consommation (Réussir la TE pour garantir des conditions essentielles à la vie, Grand Genève<sup>5</sup>).*

Les leviers mobilisés pour agir sur les émissions de GES sont principalement le développement des énergies renouvelables mais également la sobriété énergétique dans les exploitations, l'évolution des pratiques agricoles (agriculture de conservation, stockage de carbone...) ou encore la diminution de l'empreinte carbone de l'alimentation.

Sur ces 28 mesures, 21 ont des objectifs et indicateurs chiffrés à 2030 ou 2050 :

- Production d'énergie en GWh/an;
- Suivi des consommations d'énergie en GWh/an;
- Réduction des émissions de GES en teqCO<sub>2</sub>.

Cela s'explique notamment par le cadre réglementaire des Plans Climat Air Energie Territoriaux en France qui nécessite de faire apparaître ces objectifs chiffrés.

A noter que 50 mesures qui n'affichent pas directement un objectif de lutte contre le changement climatique peuvent tout de même avoir un effet positif sur cet objectif : par exemple, préserver les terres agricoles contribue à maintenir les stocks et puits de carbone.

La **préservation de la biodiversité** ou encore les enjeux autour de la **gestion de la ressource eau** sont moins présents dans les objectifs des mesures, avec respectivement 16 et 11 mesures.

Les enjeux **paysage** ou **qualité de l'air** sont peu présents dans les mesures analysées, résultat probablement en partie biaisé par la nature des documents analysés (ex. les documents stratégiques sur la qualité de l'air n'ont pas été pris en compte). De la même manière peu de mesures affichent un objectif **d'adaptation de l'agriculture au changement climatique**. Un élément d'explication pourrait être le caractère relativement « nouveau » de cet enjeu, jusque-là peu pris en compte dans les stratégies et politiques publiques.

---

<sup>5</sup> Source : <https://www.ge.ch/document/reussir-transition-ecologique>

### 2.3.2. Contributions aux enjeux socio-économiques de la transition écologique

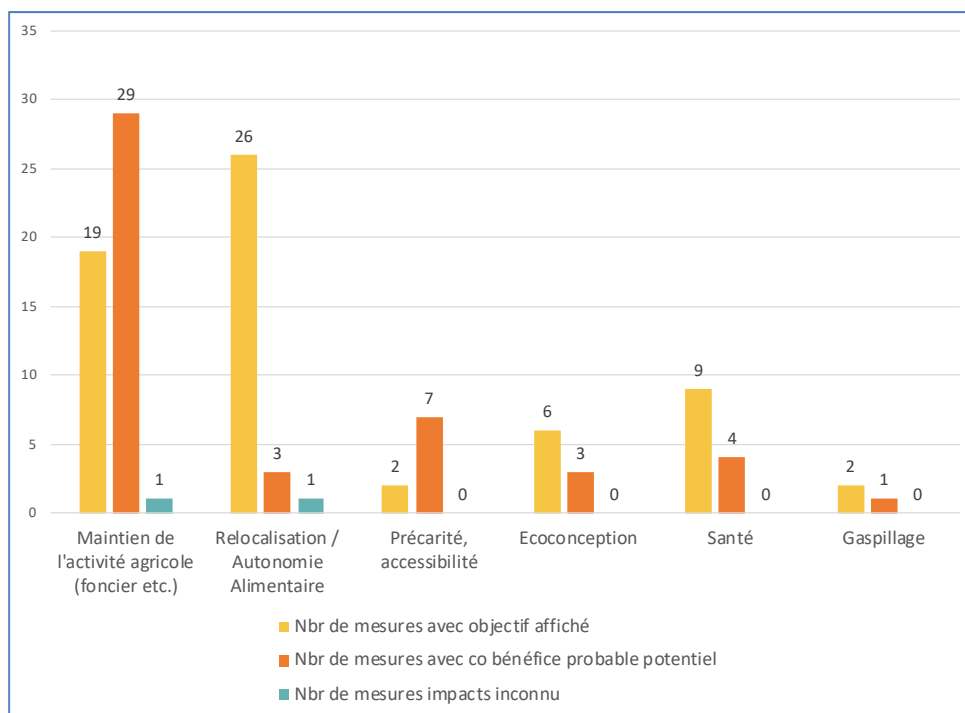


Figure 8 : Contribution des mesures aux différents enjeux socio-économiques de la transition écologique

L'enjeu socio-économique le plus présent dans les mesures analysées est la relocalisation du système alimentaire avec 26 mesures qui affichent un objectif de valorisation de l'agriculture locale. Par exemple :

- Soutenir le développement des circuits courts;
- Démarches de labellisation;
- Communication et valorisation des filières locales;
- Etc.

Sur ces 26 mesures, 6 proposent des indicateurs de suivi ou des objectifs chiffrés comme :

- La part des produits / entreprises sous labels;
- La part d'autosuffisance alimentaire;
- L'évolution des chiffres d'affaires;
- L'évolution de fréquentation des lieux d'achat.

Le deuxième enjeu le plus pris en compte par les mesures analysées est le maintien de l'activité agricole que cela soit par préservation du foncier mais aussi maintien des exploitations (19 mesures). A noter que les actions de valorisation de l'agriculture peuvent également avoir un impact positif sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire.

Globalement, selon ces analyses, peu de mesures visent à avoir un impact sur les enjeux sociaux à l'échelle du consommateur (santé, accessibilité, précarité). Il peut provenir d'un biais méthodologique des documents analysés ou d'un véritable « trou dans la raquette » ?

Sur les enjeux santé, les mesures sont principalement des actions de sensibilisation pour faire évoluer les comportements alimentaires ou encore travailler sur l'approvisionnement en restauration collective.

### 2.3.3. Synthèse des leviers mobilisés par les documents de programmation pour accompagner la transition écologique du système alimentaire du Grand Genève

On observe un degré de précision très variable dans la formulation des mesures et l'évolution des pratiques agricoles ciblée. Par exemple, sept mesures évoquent l'évolution des pratiques agricoles sans davantage de détails (« adapter les pratiques agricoles », ou encore « promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement »). A l'inverse, certaines mesures affichent des objectifs plus précis comme le stockage de carbone, la diminution de l'usage des produits phytosanitaires ou le développement de l'agriculture de conservation. A noter que seule une mesure affiche un objectif de développement de l'agriculture biologique.



Figure 9 : Synthèse des leviers mobilisés et nombre d'occurrence



## 2.4. Focus sur l'autonomie alimentaire

Durant les échanges, les notions de résilience alimentaire, d'autonomie alimentaire ou autarcie ont souvent été évoquées. Nous précisons ici notre perception de ces concepts.

La **résilience**, c'est la capacité d'un système à absorber un choc, s'en remettre. La **résilience alimentaire** désigne la capacité d'un système alimentaire et de ses différents éléments à assurer la disponibilité d'une nourriture adaptée, accessible et en quantité suffisante pour tous, dans un contexte de perturbations variées et imprévisibles<sup>6</sup>.

L'**autarcie** d'une ferme ou d'un territoire désigne sa capacité à se nourrir exclusivement de ses propres productions.

L'**autonomie alimentaire** est une notion plus relative, elle vise à satisfaire **globalement** les besoins alimentaires de la population, en qualité et en quantité. (Elle induit parfois les notions de pérennité des capacités de production (machines, intrants) et de souveraineté dans les décisions). Renforcer l'autonomie d'un territoire ce n'est donc pas viser l'autarcie stricte, mais réduire la dépendance à l'extérieur.

Quelle est la situation actuelle du Grand Genève ?

- Selon l'étude ADEME de 2020 « Empreinte sol, énergie, carbone de l'alimentation<sup>7</sup> », les besoins alimentaires annuel d'un consommateur (français) moyen nécessitent 4 280 m<sup>2</sup>.
- Cette empreinte surface variant fortement selon les régimes alimentaires :
  - 1300m<sup>2</sup> par un végétalien;
  - 4300m<sup>2</sup> par un mangeur moyen de viande (107g/jour),
  - 6000m<sup>2</sup> par un gros mangeur de viande (170g/jour).
- La surface agricole nécessaire pour nourrir une population 2020 de +/- 1 000 000 habitants est donc de 428'000 ha, sans évolution du régime alimentaire
- La surface agricole nécessaire pour nourrir une population 2050 de +/- 1 400 000 habitants est donc de 600'000 ha, sans évolution du régime alimentaire
- La SAU du Grand Genève étant aujourd'hui de 64'000 ha, elle permet de pourvoir à 15% des besoins d'aujourd'hui, 11% de ceux de 2050.

Pour le Grand Genève, il nous paraît important de renforcer :

- L'autonomie alimentaire, dans le sens de réduire les importations et augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires par les productions locales ;
- La résilience alimentaire, pour réduire la dépendance aux intrants extérieurs et adapter l'agriculture aux aléas croissants du dérèglement climatique.

A savoir que l'autonomie alimentaire, côté Suisse est calculé sur d'autres bases. Elle ne prend par exemple pas en compte la production de boisson.

Ce qu'il faut retenir c'est que le territoire permet une autonomie alimentaire basse, et restera dépendant des importations. Il est donc primordial d'avoir une vision systémique et globale de notre alimentation.

<sup>6</sup> Tendall, D. M., Joerin, J., Kopainsky, B., Edwards, P., Shreck, A., Le, Q. B., Six, J. (2015). Food system resilience: Defining the concept. *Global Food Security*, 6, 17-23.

<sup>7</sup> <https://bibliothèque.ademe.fr/produire-autrement/4396-empreintes-sol-energie-et-carbone-de-l-alimentation.html>

## 3. Exercice de prospective : Quel scénario agricole et alimentaire souhaitable ?

### 3.1. Présentation de l'exercice de prospective

L'objectif du travail de prospective<sup>8</sup> est de permettre au groupe de concertation d'identifier le scénario agricole et alimentaire qui lui paraît souhaitable pour le Grand Genève à l'horizon 2050.

Pour ce faire, deux scénarios sont élaborés :

- Un scénario Tendanciel : situation possible à 2050 par le prolongement des tendances actuelles;
- Un scénario Version Zéro (V0) : situation possible à 2050 selon une trajectoire ambitieuse;
- Ces 2 scénarios ont permis aux membres du groupe de concertation de disposer de 2 hypothèses, de 2 futurs possibles. Entre ces 2 jalons, ils ont ensuite été invités à identifier ce qui relève pour eux du souhaitable pour différents paramètres, notamment :
  - o Évolution de l'alimentation : viande, produits bio, etc.;
  - o Évolution des systèmes et pratiques de production et d'élevage, variations des cheptels et cultures;
  - o Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, consommation d'intrant (azote de synthèse, pesticides), préservation des terres agricoles, etc.
- Cette vision du souhaitable pour les membres du groupe de concertation devient le scénario V1 (présenté au § 3.4)

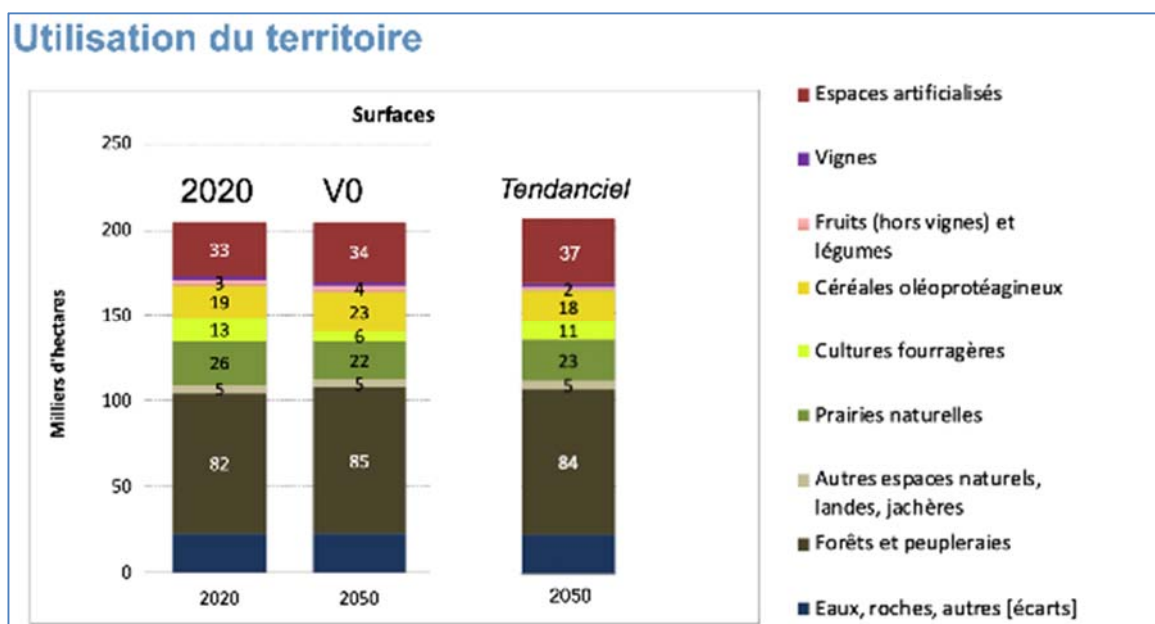


Figure 10 : paramètres de scénarisation : utilisation du territoire aujourd'hui, en scénarios V0 ou Tendanciel

<sup>8</sup> Une présentation de l'exercice de prospective est présente en annexe 1

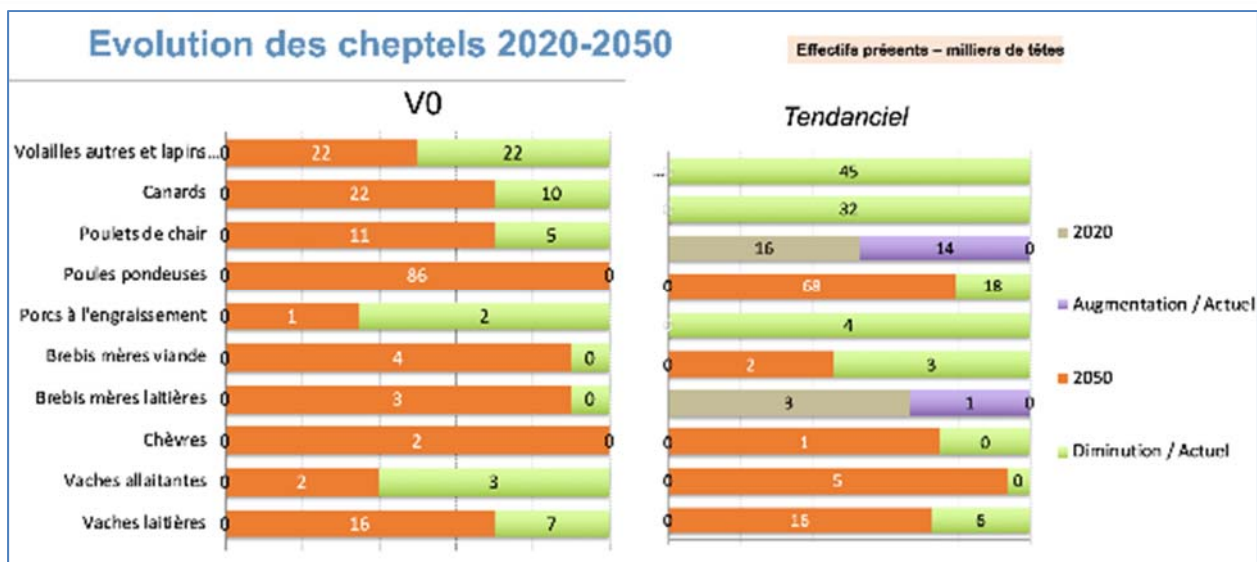


Figure 11 : paramètres de scénarisation : évolution des cheptels en scénarios V0 ou Tendancier

Aide pour la lecture de ce graphique :

- Dans la V0, la majorité des cheptels diminuent en 2050 par rapport à 2020 : par exemple pour la première ligne, « volailles autres et lapins » il reste 22 000 têtes (orange) après une perte de 22 000 têtes (vert)
- Dans la V0, certains cheptels, tels que les poules pondeuses et chèvres, se maintiennent à effectifs constants.
- Dans le tendancier – qui est un prolongement des tendances réelles observées ans le passé récent – la situation est plus contrastée :
  - Certains cheptels disparaissent complètement : par exemple pour la première ligne, « volailles autres et lapins » après une perte de 45 000 têtes (vert), il ne reste rien en orange.
  - Certains cheptels baissent sans disparaître, par exemple la 4<sup>e</sup> ligne « poules pondeuses » il reste 68 000 têtes (orange) après une perte de 18 000 têtes (vert).
  - Enfin certains cheptels augmentent en 2050 par rapport à 2020, par exemple la 3<sup>e</sup> ligne « Poulets de chair » avec 16 000 têtes présentes en 2020 (gris) auxquelles s'ajoutent 14 000 têtes en 2050 (violet)

### 3.2. Présentation du scénario « tendancier »

La présentation du scénario « Tendancier » est en annexe 2, dans le diaporama de l'atelier n°2, à partir de la diapositive n°6. Ce scénario « Tendancier » est élaboré par Solagro via leurs outils de modélisation et de prospective. Il correspond à un prolongement à 2050 des tendances constatées sur le passé récent. Par exemple, pour l'évolution des cheptels, on prolonge à 2050 les tendances évolutives constatées dans les statistiques de la période 2000 à 2020.

En résumé :

- Concernant l'occupation de l'espace, l'artificialisation du foncier agricole se poursuit à hauteur de 3'800 ha, la forêt gagne 1'600 ha. La superficie agricole se contracte en conséquence de 11%.
- Peu de changements majeurs dans la répartition des surfaces agricoles, les réductions de surfaces se répartissant entre les prairies, les cultures fourragères et les céréales.

- Au niveau de l'élevage, on distingue des augmentations en poulets de chairs, des reculs en vaches laitières (-27%) ou allaitantes (-6%), poules pondeuses et caprins, et des érosions fortes des porcs, brebis viande, canards, volailles, lapins.
- L'autonomie alimentaire du territoire se dégrade, sous l'effet du recul de la SAU et du cheptel, doublés d'une augmentation conséquente de la population du Grand Genève (+ 400 000 hab.)
- Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture se réduisent de 31%, principalement du fait de la réduction des surfaces cultivées, du cheptel et de la fertilisation azotée. Malgré cette diminution des émissions territoriales, l'empreinte carbone de l'alimentation du Grand Genève augmente du fait d'un recours accru aux importations.

### **3.3. Présentation du scénario V0**

La présentation du scénario « V0 » est en annexe 2, dans le diaporama de l'atelier n°2, à partir de la diapositive n°23. Le scénario « V0 » est élaboré par Solagro via leurs outils de modélisation et prospective, il est construit en partant des objectifs à atteindre, issues de diverses politiques ou feuilles de routes : stratégie énergie-climat, nutrition santé, biodiversité, qualité de l'eau, etc.

- Concernant l'occupation des sols, l'artificialisation est ici contenue (divisée de moitié par rapport au tendanciel), la forêt progresse davantage (3'000 ha). La superficie agricole se contracte un peu moins qu'en tendanciel (9%).
- Au sein des surfaces agricoles, les prairies se maintiennent, mais les cultures fourragères baissent fortement, permettant l'augmentation des surfaces de fruits et légumes, des légumineuses et protéagineux.
- Les cheptels bovins sont en recul : les vaches laitières diminuent autant qu'en tendanciel, les vaches allaitantes diminuent plus fortement. Par rapport au tendanciel, caprins, ovins et poules pondeuses se maintiennent. Les porcs baissent moins fortement.
- Les systèmes de production et d'élevage évoluent plus fortement qu'en tendanciel vers l'agriculture biologique, l'agroécologie et le développement des labels de qualité. Cela induit une très forte réduction des engrais azotés de synthèse au profit de la fixation symbiotique des légumineuses, des engrais verts et du digestat de méthanisation.
- L'autonomie alimentaire du territoire s'améliore via la limitation de l'artificialisation et l'augmentation des surfaces cultivées de céréales, légumineuses, fruits et légumes.
- Les émissions de gaz à effet de serre se réduisent de 53%, en cohérence avec les stratégies climat Française et Suisse, principalement du fait de la réduction du cheptel et de la fertilisation azotée. L'empreinte carbone de l'alimentation du Grand Genève s'améliore, essentiellement du fait de l'évolution des régimes alimentaires.

### 3.4. Orientations souhaitées pour le scénario du Grand Genève, scénario V1

La présentation du scénario « V1 » est en annexe 3, dans le diaporama de l'atelier n°3. Le scénario « V1 » a été élaboré sur la base des orientations exprimées par le groupe de concertation à l'issue de l'atelier n°2. En complément de la présentation en annexe, les orientations qualitatives ou « l'esprit du scénario » ainsi que les orientations quantitatives sont présentées ci-après.

	<b>L'esprit du scénario : les orientations qualitatives</b>	<b>Les orientations quantitatives (Les objectifs ci-après sont définis à l'horizon 2050 par rapport à 2020)</b>
<b>Pour l'assiette et les consommateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'évolution des régimes alimentaires vers moins mais mieux de viande et de produits laitiers au bénéfice des produits locaux de qualité;</li> <li>• Donner accès à tous à une alimentation de qualité : saine et durable issue d'une agriculture à faible niveau d'intrants;</li> <li>• Poursuivre les efforts de réduction des surconsommations et du gaspillage alimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution des régimes alimentaires vers 20% de gros mangeurs de protéines animales (au-delà des recommandations nutritionnelles), 60% de flexitariens et 20% de végétariens, contre respectivement 50%, 45% et 5% aujourd'hui.</li> <li>• 100% de la population consomme 20 à 25% de produits bio pour son alimentation</li> <li>• Réduire de 50% le gaspillage alimentaire</li> </ul>
<b>Concernant la production agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'élevage bovin en favorisant les systèmes herbagers, les races rustiques, les pratiques extensives, particulièrement en zone de montagne et maintien des prairies naturelles;</li> <li>• Évolution vertueuse des systèmes agricoles : ambition notable vers le bio, et les systèmes vraiment agroécologiques pour l'ensemble de l'agriculture;</li> <li>• Réduction du recours aux approvisionnements extérieurs pour plus de résilience;</li> <li>• Ambitions fortes sur l'amélioration des pratiques agricoles et la réduction des intrants de synthèse (engrais et phytosanitaires). Ce qui devrait être accompagnées d'une intention similaire pour les produits importés.</li> <li>• Réduction de la vulnérabilité des exploitations (adaptation) et réduction des consommations d'énergie (atténuation) par rapport aux enjeux climat</li> <li>• Des efforts similaires doivent être fait en amont et en aval de la production.</li> </ul>	<p>Évolution des systèmes de productions vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux tiers d'agriculture biologique</li> <li>• Un tiers de surfaces en production « intégrée » ou agriculture de conservation ou développement poussé de pratiques agroécologiques</li> <li>• 0% d'agriculture conventionnelle, sans changement majeur par rapport à aujourd'hui</li> <li>• Doublement des surfaces de fruits et légumes. Quadruplement de surfaces de légumineuses.</li> <li>• Viser une réduction du cheptel bovin laitier cohérent avec les dynamiques récentes ( -27 %) et le maintien du cheptel bovin viande.</li> <li>• Les cheptels caprins, ovins et poules pondeuses sont maintenus au niveau actuel.</li> <li>• Les effectifs de poulets de chair diminuent de 30% et le cheptel porcin de 65%.</li> </ul>



	<b>L'esprit du scénario : les orientations qualitatives</b>	<b>Les orientations quantitatives (Les objectifs ci-après sont définis à l'horizon 2050 par rapport à 2020)</b>
<b>Concernant l'utilisation du territoire, le climat et l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire;</li> <li>• Produire et transformer davantage sur le territoire : fruits, légumes, légumineuses, porc, volailles;</li> <li>• Inciter à et faciliter l'approvisionnement local des citoyens, des collectivités, des entreprises de restauration</li> <li>• Préserver le foncier agricole des pressions d'un fort développement démographique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diviser par deux les émissions de GES de l'agriculture, en cohérence avec les feuilles de routes française et suisse.</li> <li>• Diviser par quatre l'usage des pesticides (soit en IFT (indice de fréquence de traitement) soit en NODU (nombre de dose Unité)).</li> <li>• Réduire de 90% l'utilisation des engrais azotés de synthèse aux profits des légumineuses et flux de matières organiques internes au territoire.</li> <li>• Sur ces deux points - pesticides et engrais azotés de synthèse – il est souhaité une intention équivalente à l'égard des produits importés.</li> <li>• Diviser par deux l'artificialisation du foncier agricole, voire tendre vers la zéro artificialisation nette, pour préserver la capacité de production du territoire, malgré les dynamiques économiques et démographiques.</li> <li>• Maintenir les prairies, pour préserver l'élevage à l'herbe en montagne et les milieux ouverts.</li> <li>• Réduire de 25% les consommations d'énergie de l'agriculture, avec des efforts similaires à fournir par l'amont et l'aval de la production agricole.</li> <li>• En cohérence avec la charte PACTE du Grand Genève objectif de bon état de l'ensemble des masses d'eaux.</li> <li>• Objectifs de bon état de la biodiversité.</li> </ul>

Tableau 1 : Scénario souhaitable 2050

## 4. Propositions d'actions

Le troisième atelier de concertation, organisé le 30 juin 2022, a permis d'initier la réflexion sur des propositions d'actions permettant de tendre vers les objectifs du scénario V1 du Grand Genève.

17 propositions d'actions ont été produites par les participants, regroupées en 3 thématiques :

- Alimentation & consommation;
- Nouvelles productions, foncier & renouvellement des générations;
- Évolutions de l'agriculture.

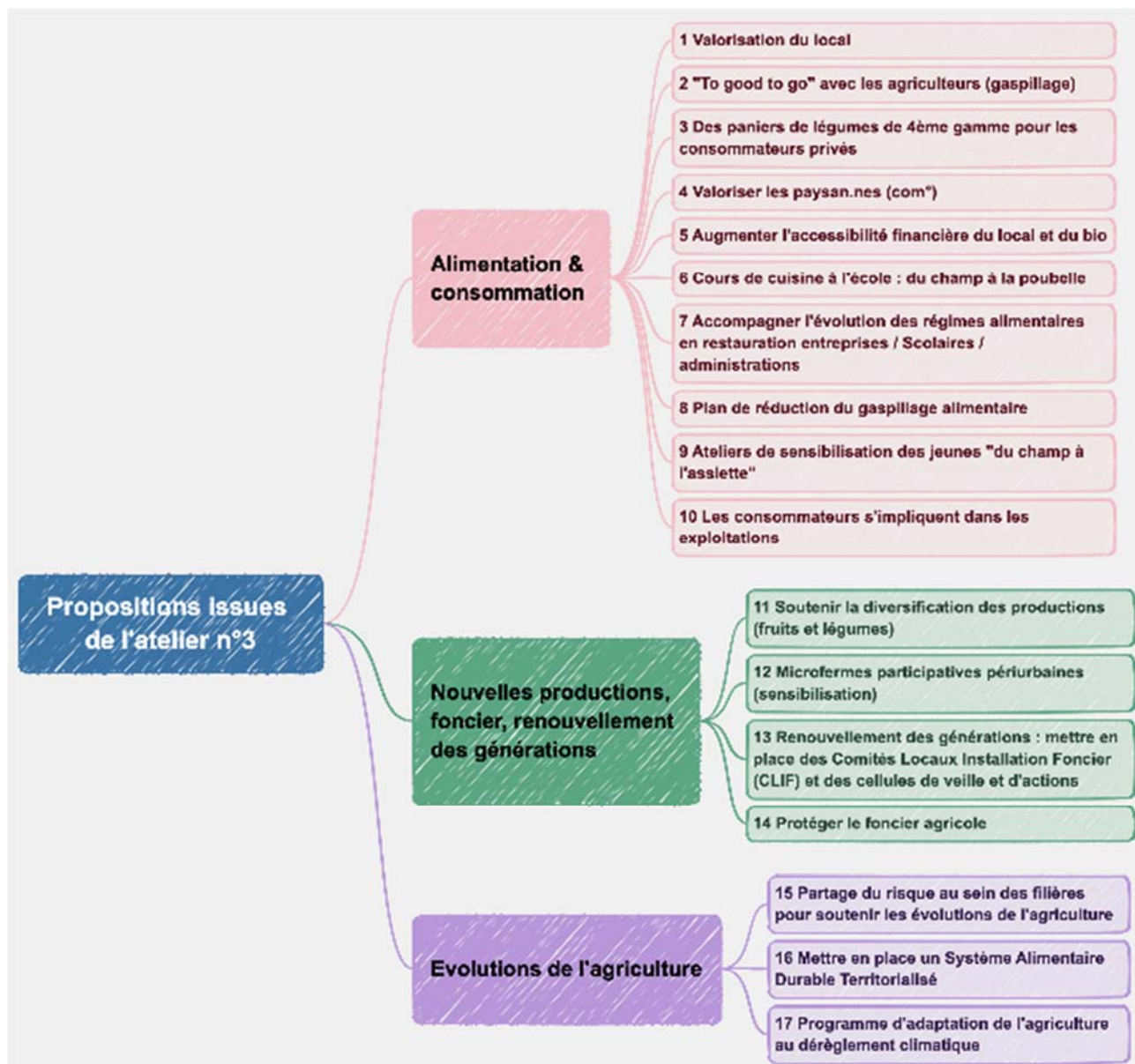


Figure 12 : 17 propositions d'actions

Nous présentons en annexe 5 les propositions brutes des discussions de l'atelier. Ces propositions d'actions permettent de percevoir la diversité des points de vue exprimés au sein du groupe de concertation, ainsi que la multiplicité des propositions concrètes. Elles n'ont pas fait l'objet de validation à ce stade par le Grand Genève ni les instances concernées.

## 5. Recommandations

### 5.1. Avant-propos : Système alimentaire et transition écologique

#### *Conserver la vision systémique des enjeux*

Ce travail de prospective a été initié dans le cadre global de l'élaboration de la charte pour la transition écologique du Grand Genève. Dans cette perspective, il nous semble important pour définir et mettre en œuvre les suites opérationnelles de conserver une vision large, systémique, des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation.

À l'instar de la Théorie du Donut, développée par l'économiste Kate Raworth, il sera proposé de considérer la durabilité du système alimentaire du Grand Genève dans un juste équilibre au sein de la « zone verte » entre :

- **Le plancher social**, au-dessous duquel la vie en société est dégradée : ici, la rémunération des agriculteurs, l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité...
- **Le plafond écologique**, au-delà duquel la survie sur Terre est menacée, ici :
  - L'enjeu climatique selon le triptyque atténuation, séquestration, adaptation;
  - La restauration de la biodiversité;
  - La gestion de l'eau (qualitative et quantitative);
  - La disparition des terres agricoles;
  - La charge en azote et en phosphore.

Ainsi, pour les suites opérationnelles à ce travail de prospective, les arbitrages pourront être fait avec l'appui de ce cadre.

Pour le plancher social, conformément aux points de vigilance du groupe de concertation, il s'agira de veiller à l'équilibre entre :

- Le maintien voire l'amélioration de la **rémunération des agriculteurs**;
- Et le développement de **l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité**.

Pour le plafond écologique, il s'agira de favoriser les actions qui améliorent **les enjeux climatiques, la biodiversité ou la ressource en eau, la préservation des sols**, et, par réciproque, d'éviter de soutenir des actions qui les dégraderaient.

Concernant la neutralité carbone, l'enjeu climatique repose sur le triptyque **atténuation, séquestration et adaptation** :

- **Atténuation** : le scénario du Grand Genève permettrait de diviser par deux les émissions territoriales des gaz à effet de serre d'origines agricoles. Pour ce faire, il s'agira d'accompagner effectivement les actions allant dans ce sens :
  - Méthane : les baisses du cheptel laitier, pour l'essentiel, permettent une diminution notable. L'objectif sera donc d'accompagner ces évolutions, notamment en soutenant les éleveurs par la consommation locale de leur production à un prix cohérent avec leurs coûts de productions.
  - Protoxyde d'azote : les diminutions seront possibles via la réduction notable de l'azote de synthèse, le développement fort de l'agriculture biologique et des légumineuses.
  - Dioxyde de carbone : les émissions de CO<sub>2</sub> sont directement liées aux consommations d'énergie fossiles dans les fermes, l'ambition de réduire les consommations d'énergie de 25% permettra de réduire ces émissions. De même que le développement des énergies renouvelables agricoles, avec pour

partie de l'autoconsommation : méthanisation pour les tracteurs bioGNV ou solaire photovoltaïque pour les besoins d'électricité.

- **Séquestration carbone** : le développement fort de l'agriculture biologique et des pratiques agroécologiques (couverts végétaux, haies, agroforesterie, réduction des labours...) permettent d'augmenter la séquestration du carbone. La conservation de la qualité des sols étant un enjeu très important.
- **Adaptation** : urgence à court et moyen terme d'adapter l'agriculture aux impacts en cours et à venir du dérèglement climatique.

Concernant la **biodiversité et la qualité de l'eau**, les ambitions de développement de l'agriculture biologique, des pratiques agroécologiques et la division par quatre de l'usage des pesticides auront des effets bénéfiques notables sur ces enjeux.

### ***Prospective et pilotage de court terme***

L'intérêt du travail de prospective réside dans le fait de se doter d'une vision de long terme du souhaitable, « *là où l'on souhaite aller* ». Il s'agit de définir une stratégie de moyen à long terme.

Savoir où l'on souhaite aller permet ensuite de définir le chemin, les actions concrètes, qui permettront d'aller de la situation actuelle à la situation souhaitée.

Ce travail de définition de la stratégie de long terme est donc utile pour piloter la politique publique agricole et alimentaire du Grand Genève. Il permet à intervalle régulier d'arbitrer les actions menées, les soutiens accordés à l'agriculture et à l'alimentation au regard de la stratégie. Il permet également d'évaluer régulièrement l'action publique et ses résultats et d'ajuster au besoin les modalités d'interventions et de soutiens.

## **5.2. Recommandations**

Nous proposons de présenter les besoins d'actions prioritaires selon les thématiques suivantes :

- A. Agir sur l'alimentation : assiette et consommateurs
- B. Agir sur le territoire et les filières
- C. Soutenir la production agricole
- D. Politiques publiques et gouvernance

### **5.2.1. A - Agir sur l'alimentation : assiette et consommateurs**

Pour enclencher des modifications ambitieuses du système alimentaire nous recommandons de commencer par **les actions sur l'alimentation. Agir sur la demande** permet de favoriser l'évolution de l'offre. Pour soutenir les objectifs du Grand Genève, de nombreuses actions de sensibilisations des consommateurs ont été évoquées dans les fiches actions et lors des échanges du groupe de concertation.

Nous retenons les recommandations ci-dessous :

**A1) Accompagner l'évolution des régimes alimentaires : sensibilisation, formation, restauration collective et offre locale adaptée.** Ces actions doivent permettre de tendre vers un meilleur suivi des recommandations nutrition santé : moins de protéines animales, plus de céréales et légumineuses, plus de fruits et légumes, moins de produits transformés, plus de produits frais, etc.

La Ville de Genève a par exemple développé une Charte de l'alimentation durable pour une intégration dans tous les marchés publics liés à la restauration : <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/favoriser-transition-vers-alimentation-durable/charte-alimentation-durable>.

**A2) Soutenir la consommation de produits bio et locaux**, en cohérence avec les ambitions de développement de la production agricole du Grand Genève.

**A3) Encourager la relocalisation de la consommation : agir sur le consommateur et le consentement à payer.** Il s'agit de sensibiliser les consommateurs au rôle déterminant qu'ils peuvent jouer dans l'évolution de l'agriculture de leur territoire par leurs actes d'achats en soutien à l'agriculture locale, y compris dans une logique de « moins mais mieux » (par exemple, réduire sa consommation de viande, mais acheter de la viande locale de qualité). Voir à ce sujet les propositions d'actions de sensibilisation au local (action 1), cours de cuisine (action 6 et 9), rencontres agriculteurs/consommateurs (actions 4, 7, 10 et 12). Par ailleurs, la sensibilisation doit être accompagnée par des actions complémentaires comme différentes formes de bons, de subventions, de système de tarification selon les revenus (paniers / contrats) ou de caisse alimentaire communale. Cela passera probablement aussi sur une taxation des produits importés ou ne respectant pas certaines exigences écologiques.

**A4) Agir contre la précarité alimentaire.** Une attention particulière devra être portée aux **enjeux de la précarité alimentaire**. Nous recommandons pour ce faire d'entrer en dialogue avec les acteurs de l'action sociale pour leur présenter les objectifs issus du travail de prospective et concevoir avec eux les modalités d'actions les plus adaptées au territoire. Citons à ce titre, trois actions envisageables :

- Un nombre grandissant d'acteurs et de collectivités prônent la mise en place d'une **Sécurité Sociale de l'Alimentation**<sup>9</sup> ou testent des **chèques alimentaires**. Dans les deux cas, l'idée est de favoriser l'accès de personnes en situation de précarité alimentaire à des produits locaux de qualité.
- Le **réseau des épiceries sociales et solidaires**<sup>10</sup> en région Auvergne-Rhône-Alpes compte 49 épiceries qui œuvrent pour offrir à tous des produits de qualité (bio, équitable, locaux et vrac) à bas coût.
- La proposition d'action 5 propose la mise en place de **paniers solidaires / paniers "suspendus"**.

A5) Enfin, il conviendra de poursuivre et d'amplifier les actions visant à **encourager la réduction du gaspillage alimentaire (=> propositions action 2 et 8)**

A6) L'ensemble des collectivités du Grand Genève agit déjà sur la **restauration collective**. Parce que la poursuite et l'amplification de ces actions et via la commande publique dont elles ont la responsabilité, les collectivités du Grand Genève pourront soutenir ces objectifs d'évolutions vertueuses de l'alimentation.

<sup>9</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org>

<sup>10</sup> <https://www.gesra.org/presentation-des-epiceries-sociales-et-solidaires>



## 5.2.2. B - Agir sur le territoire et les filières

Du consommateur au producteur, il existe de nombreuses conditions nécessaires à notre alimentation : des terres pour produire, des entreprises de collecte et transformation et des magasins de distribution. Nous retenons les recommandations ci-dessous :

### Agir sur le foncier :

#### **B7) Animer au niveau du Grand Genève un groupe d'échange sur la préservation du foncier agricole**

L'enjeu de préservation du foncier est majeur sur le territoire du Grand Genève :

- Cf. le § 3.4, les **terres agricoles** disponibles sont **peu nombreuses** au regard des besoins alimentaires des habitants.
- Le Grand Genève connaît un **dynamisme économique et démographique très fort**, avec plus 400 000 habitants attendus d'ici à 2050, ce qui engendre des besoins de logements et d'infrastructures supplémentaires.
- Au titre de l'adaptation du territoire au changement climatique et de prévention des risques d'inondations, il est important de **conserver suffisamment de terres perméables**.
- Cet enjeu est également intrinsèquement lié à la lutte contre le changement climatique (préservation des stocks de carbone dans les sols) et aux enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages (habitats, écosystèmes etc.)

Au-delà de la question quantitative, l'enjeu du foncier en agriculture porte également sur l'accessibilité de celui-ci : à quel prix et selon quelles modalités peut-on accéder aux terres agricoles ?

**Sur la préservation du foncier agricole existant**, nous recommandons que **cet objectif soit porté fortement au niveau politique par le Grand Genève et ses membres**, pour que la préservation de celui-ci soit réalisée, en France et en Suisse, selon les lois et dispositifs propres à chaque pays (Action 14). En effet, si cet enjeu est présent dans différentes feuilles de routes de membres du Grand Genève, l'importance de ce sujet mériterait qu'il soit discuté au niveau Grand Genève.

Puisqu'une solution unique de préservation du foncier ne peut être envisagée à l'échelle du territoire transfrontalier du Grand Genève, **le Grand Genève pourrait animer un groupe d'échanges entre ses membres** pour étudier le sujet, échanger sur les solutions mises en œuvre de part et d'autre et partager des retours d'expériences inspirants de territoires hors du Grand Genève.

#### **B8) Expérimenter en faveur de l'accès au foncier agricole pour l'installation : solutions de portage foncier, recherche-innovation juridique**

**Sur la question de l'accès au foncier**, différentes actions ou expérimentations sont envisageables :

- Mettre en place des **veilles foncières et Comités Locaux Installation Foncier** (action 13).
- **Tester des solutions de portage foncier pour les futurs agriculteurs**, via des fonds publics (par exemple : Foncière Agricole d'Occitanie<sup>11</sup>), privés ou hybrides, avec recours à des critères de mise en valeur compatibles avec les objectifs du Grand Genève (par exemple : Bail Rural Environnemental<sup>12</sup>).
- Accompagner les transmissions et les installations via la **recherche-innovation sur des formes juridiques facilitant les installations au sein de structures collectives et/ou l'implication des citoyens** (Action 10). Cet enjeu d'accompagner les transmissions est particulièrement important pour maintenir l'élevage sur le territoire, les fermes d'élevages étant réputées plus difficiles à transmettre.

<sup>11</sup> <https://www.laregion.fr/Agriculteurs-la-Region-vous-facilite-l-acces-au-foncier>

<sup>12</sup> [https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/Bail\\_rural\\_clauses\\_environnementales\\_10\\_Questions\\_10\\_R%C3%A9ponses.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/Bail_rural_clauses_environnementales_10_Questions_10_R%C3%A9ponses.pdf)

### **Agir sur les filières :**

La vente directe et les circuits courts sont des formes très pertinentes de commercialisation : suppression ou limitation des intermédiaires, maîtrise des prix de vente par les agriculteurs, relations directes producteurs/consommateurs au service d'une meilleure prise en compte des enjeux agricoles par les consommateurs, produits bruts et de saison, etc. A ce titre le soutien des collectivités à ces initiatives est pertinent.

Néanmoins, **considérant le poids prépondérant des filières longues et de la grande distribution dans l'alimentation des grands genevois, nous recommandons de faire une priorité de la mise en mouvement de ces acteurs au service des objectifs du Grand Genève** selon les trois recommandations suivantes :

### **B9) Renforcer le développement de la transformation des produits en analysant les besoins du territoire**

- Au-delà de la consommation des produits bruts, l'alimentation est souvent constituée de produits transformés simples (yaourts, fromages, viande...) ou plus complexes (plats préparés...). Ces produits sont issus de filières longues impliquant une diversité d'acteurs : producteurs, collecteurs, un ou plusieurs transformateurs, distributeurs. La relocalisation de l'alimentation peut se faire par le développement de **filières longues de proximité**, où production, transformation, distribution et consommation se font à l'échelle du Grand Genève ou « régionale » (Voir l'exemple inspirant de Starterre<sup>13</sup> à ce propos).
- Le Grand Genève et ses partenaires pourraient donc :
  - **Soutenir les filières locales existantes,**
  - **Analyser les besoins du territoire (ce qui manque), pour ensuite :**
    - **Relocaliser des filières existantes** (par exemple en soutenant l'émergence du maillon manquant localement).
    - **Accompagner la création de nouvelles filières longues de proximité**, par exemple, pour des protéines végétales locales ou encore des paniers de légumes 4<sup>e</sup> gamme, cf. la proposition de l'action

### **B10) Promouvoir le partage du risque dans les filières**

Au-delà de cette action de développement de la transformation, nous souhaitons mettre en avant la nécessité de **promouvoir le partage du risque dans les filières** :

- Cf. les propositions des actions 15 et 16, l'idée est de **renforcer ou de rééquilibrer les démarches partenariales au sein des filières.**
- Les attentes des consommateurs évoluent, les agriculteurs font donc face à de nouvelles injonctions / demandes pour faire évoluer leurs pratiques et davantage prendre en compte de nouveaux enjeux (bien-être animal, eau, biodiversité etc.). Aujourd'hui, l'urgence climatique implique des efforts nouveaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter à des aléas climatiques en augmentation.
- **La notion de partage de risque** implique que les acteurs des filières accompagnent les agriculteurs dans la réponse à ces changements. Il s'agit d'initier des relations nouvelles, de partenariats contractuels, de coopération vertueuses. Il s'agit aussi de rediscuter de la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière, en prenant en compte les coûts de production de chacun. En ce sens, il s'agit de tendre vers des filières plus équitables et plus transparentes.
- Concrètement, il s'agira de :
  - **Favoriser le dialogue dans les filières** autour de ces questions, de soutenir les producteurs dans la défense de leurs intérêts.

---

<sup>13</sup> [www.starterre.ch](http://www.starterre.ch)

- **Encourager les pratiques vertueuses**, notamment via les critères de soutien public aux acteurs des filières longues par la compétence de développement économique des cantons ou EPCI.
- **Communiquer et mettre en avant les expériences réussies.**

### **B11) Définir un plan d'actions au service de la transition alimentaire avec la grande distribution**

Comme nous l'exposons ci-dessus, si les circuits courts et la vente directe sont très pertinents, il est indispensable de travailler sur et avec la **grande distribution**, pour atteindre les objectifs du Grand Genève. Pour ce faire nous préconisons trois axes de travail :

- **Renforcer le dialogue** : les acteurs de la grande distribution sont attentifs aux attentes sociétales, le premier écueil des projets alimentaires est de parvenir à réduire la distance entre production agricole et grande distribution. **Se rencontrer, écouter les problématiques et motivations de chaque partie est un préalable nécessaire au changement.**
- **Définir un plan d'actions au service de la transition alimentaire avec la grande distribution** : les distributeurs pourraient faciliter la réalisation des objectifs du Grand Genève sur plusieurs aspects : augmentation de la consommation de produits locaux et de qualité (Bio, labels, GRTA, ...), évolution des régimes alimentaires, notamment vers plus de protéines végétales, etc. Pour y parvenir, il faut **créer des espaces de dialogue** entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs et les collectivités, **présenter les objectifs du Grand Genève, identifier ensemble les pistes d'actions.** La confidentialité et la concurrence entre les acteurs est un frein pour ce type de démarches, cela doit être pris en compte pour ne pas bloquer les dynamiques : un cadre sécurisant sera recherché avec une attention à la forme des échanges proposés et/ou via un engagement écrit des participants.
- **Aborder la question de la répartition de la valeur ajoutée** : un point clé de la réussite des dynamiques de relocalisation repose sur la répartition de la valeur ajoutée. Ce point est lui aussi délicat à aborder dans un environnement concurrentiel. Il s'agit pourtant d'un sujet clé, **une évolution vertueuse du système alimentaire ne saurait se faire sans amélioration de la rémunération des agriculteurs.** Voir à ce sujet les propositions des actions 15 et 16.

### **5.2.3. C - Soutenir la production agricole**

Le scénario du Grand Genève fixe des objectifs ambitieux d'évolution de l'agriculture. L'atteinte de ces objectifs implique un accompagnement fort et dans la durée des agriculteurs. Dans cet esprit, nous proposons trois recommandations clés – non exhaustives.

### **C12) Accompagner le changement de pratiques agricoles par la sensibilisation, l'information et la formation**

L'évolution des systèmes de production vers 70% de bio et 30 % de production intégrée ou agriculture de conservation ou développement poussé de pratiques agroécologiques à 2050 requiert une forte évolution par rapport à la situation actuelle. Comme dans les autres secteurs de l'économie, le changement en agriculture ne se décrète pas, il s'accompagne. Cet accompagnement s'adresse aux agriculteurs du territoire, qui représentent une grande diversité de situations professionnelles et personnelles. A cette grande diversité de situation, il conviendra de proposer une diversité de modalités d'accompagnement et de structures accompagnantes.

Pour s'engager dans un changement de ses pratiques agricoles, un agriculteur a besoin :

- **D'être informé** : il s'agira de donner à voir les pratiques alternatives via la presse agricole, des journées de sensibilisation, des visites de fermes, etc.
- **De se former** : via la formation initiale ou continue

- **D'expérimenter** : via les retours d'expériences de sites expérimentaux, mais surtout dans les fermes via des dynamiques collectives : groupes d'échanges, tour de plaine, visite « bout de champ », tournée des étables, etc.
- **D'être accompagné** : via des soutiens publics ou privés (cf. actions 15 et 16) sur la rémunération de changements de pratiques, l'investissement dans du matériel spécifique, la rémunération de services écosystémiques.

A noter qu'il est important d'être précis et exigeant dans le soutien à l'évolution des pratiques agricoles, en évitant les termes trop flous, telle que « agriculture durable » par exemple.

De plus, il est tout à fait possible de soutenir une diversité de systèmes de production (bio, agriculture intégrée, pratiques agroécologiques...), mais il est souhaitable de proposer un soutien proportionnel aux niveaux d'exigences dans les changements de pratique. Chaque agriculteur étant ensuite libre de décider du niveau d'engagement qui lui correspond.

Les actions précédentes sur l'alimentation - visant à stimuler le consentement à payer et la consommation de produits locaux de qualité par les Grands genevois – s'inscriront en soutien des agriculteurs dans cet effort d'évolution des modes de productions et des pratiques agricoles.

### **C13) Soutenir la diversification des productions**

La diversification des productions a été abordée pour différents motifs dans le scénario souhaitable du Grand Genève :

- Pour améliorer l'autonomie alimentaire du territoire sur les productions déficitaires : légumes, fruits, légumineuses,
- En tant que pratique anti-risque des agriculteurs face aux impacts grandissants du changement climatique,
- En tant que complément de revenus pour les éleveurs qui souhaiteraient réduire leur cheptel ou qui aient besoin de faire face à la diminution de consommation des produits animaux.

L'objectif de **doubler les surfaces de fruits et légumes et de quadrupler les surfaces de légumineuses** (voir action 11) peut être encouragé selon deux modalités :

- **Accompagner la diversification chez des agriculteurs installés.** Les retours d'expériences montrent que les dynamiques collectives sont une des clés de réussite pour expérimenter ensemble et mutualiser du matériel spécifique.
- **Inciter les nouveaux agriculteurs** qui s'installent, notamment par l'engagement de collectivités sur des volumes pour la restauration collective.

La proposition d'action 17 proposée par le groupe de concertation vise aussi l'adaptation au changement climatique. Du point de vue de Solagro, cette action centrée sur l'amélioration génétique et l'irrigation mériterait une approche plus large, visant à définir une stratégie d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. En complément des choix variétaux et de l'irrigation, il nous semble important de développer la résilience de l'agriculture, les pratiques agroécologiques, diversifier les productions comme les débouchés, miser sur les solutions fondées sur la nature, etc. L'élaboration de stratégie d'adaptation au changement climatique peut se faire par filière, à l'échelle de territoires infra-Grand Genève ou encore pour un collectif d'agriculteurs motivés par la thématique.

**L'évolution de l'élevage** est également un sujet clé du scénario du Grand Genève, c'est aussi un sujet sensible du fait des difficultés de certaines exploitations. L'objectif du Grand Genève est de soutenir l'élevage local, en freinant les baisses de cheptels en cours, en évitant l'intensification des pratiques et en renforçant la consommation locale en soutien aux éleveurs.

Si les débats de société sur la viande ou le bien-être animal sont parfois clivants, il sera nécessaire pour le Grand Genève de défendre l'idée que, au vu des volumes produits localement par rapport aux

consommations, il est tout à fait possible de soutenir l'élevage local en relocalisant la consommation de viande tout en accompagnant l'évolution vers des régimes alimentaires plus végétalisés. Selon la logique du « moins mais mieux », il s'agit de consommer moins de viande, pour consommer davantage de viande de qualité, issue des fermes locales.

#### **C14) Expérimenter des formes innovantes d'accompagnement au changement de pratiques : paiements pour services environnementaux, marché public de prestation de service, partenariats hybrides public-privé, fonds dédiés.**

Pour stimuler l'évolution des pratiques de l'agriculture du territoire, **le Grand Genève pourrait jouer un rôle moteur dans l'implantation sur le territoire de formes innovantes de soutien à l'évolution des pratiques** en s'inspirant de différentes expériences :

- Les **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** des Agences de l'Eau françaises.
  - Les paiements pour services environnementaux en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ces avantages sont qualifiés de services écosystémiques. Les actions des agriculteurs sont qualifiées de services environnementaux.
  - Voir à ce titre les PSE mis en place sur le territoire du Haut-Rhône, en partie inclus dans le Grand Genève : <https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/fiches-projets/pse-haut-rhone>
- En Suisse, les réseaux agroécologiques et associations d'agriculteurs vouent une partie de leurs parcelles à la biodiversité contre rétribution de la confédération.
- Des **marchés publics de prestation de service** à l'instar de l'expérience pionnière de Rennes Métropole<sup>14</sup> qui achète un service de protection de la ressource d'eau potable à des agriculteurs locaux qui fournissent la restauration collective, en contrepartie d'un soutien à l'évolution de leurs pratiques agricoles.
- Des **partenariats hybrides public-privé** permettant de mobiliser des financements nouveaux en soutien des objectifs portés par le Grand Genève.

Le partage de risque ne doit pas forcément se limiter aux filières car il peut aussi se faire plus globalement avec la société (collectivités, consommateurs). La création d'un fonds dédiés permettrait de financer la transition vers des pratiques agroécologiques.

Ces évolutions de l'agriculture seront facilitées ou fragilisées par la **rentabilité des exploitations**. Celle-ci pouvant être fragilisée par divers facteurs exogènes : prix des carburants et intrants, aléas climatiques, cours mondiaux des matières premières agricoles, etc. **Le maintien de prix rémunérateurs** est donc une condition clé de ces évolutions. Cela passe, notamment par trois points :

- La capacité des agriculteurs à **analyser leurs coûts de production**;
- **L'amélioration de la répartition des marges** au sein des filières, cf. les paragraphes antérieurs sur le partage du risque dans les filières et la grande distribution;
- **La sensibilisation des consommateurs sur le consentement à payer**, cf. le paragraphe sur les actions de sensibilisation.

<sup>14</sup><https://vimeo.com/365227947> et <https://osez-agroecologie.org/le-projet-terres-de-sources-protéger-durablement-la-ressource-en-eau-168-actu-188>



#### 5.2.4. D – recommandations complémentaires : Politiques publiques et gouvernance

Enfin, quelques recommandations sont faites ici pour les politiques publiques et la gouvernance :

- La nature même du territoire transfrontalier du Grand Genève complexifie la mise en œuvre de politiques publiques coordonnées. Néanmoins, le Grand Genève a su mener à bien certains projets d'ampleur sur le transport ou la qualité de l'air, par exemple. **Il serait utile de s'inspirer des enseignements de ces réussites antérieures pour agir sur les enjeux agricoles et alimentaires.**
- Par ailleurs, chacune des collectivités membres du Grand Genève a mis en place ou expérimenté des politiques pour accompagner la transition écologique. Le Grand Genève pourrait assurer **une mission de partage et mutualisation entre territoires** dans l'optique de favoriser une montée en compétence collective et essayer les « bonnes idées ».
- Lorsque cela sera possible, il faudra **privilégier des politiques publiques harmonisées ou convergentes au niveau du Grand Genève**. Néanmoins, de part et d'autre de la frontière, il existe de nombreuses différences : lois, répartition des compétences, outils de planification, politiques de développement agricoles, etc. Ainsi, sur certains sujets du scénario du Grand Genève les politiques publiques pourront être harmonisées (par exemple, les actions de sensibilisations ou certains soutiens à l'agriculture), à l'inverse **certains sujets sont trop spécifiques**, comme le droit foncier, **et nécessiteront des dispositifs différenciés de part et d'autre de la frontière. Le Grand Genève aura alors une plus-value d'animateur du territoire**, avec la mission de vérifier si l'objectif poursuivi et les résultats obtenus sont bien convergents, malgré des dispositifs spécifiques.
- L'analyse des politiques publiques a montré que **nombre de politiques publiques étaient faiblement dotées d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi**. Cela sera utile à l'atteinte des objectifs du Grand Genève et, à nouveau, **le Grand Genève pourrait assumer cette mission de vigilance et d'encouragement à la définition d'objectifs chiffrés et d'indicateurs au sein des partenaires**.
- **La zone franche** est une particularité forte du territoire, comme évoqué au préalable, il nous semble qu'une réflexion devra être mise en œuvre avec les acteurs concernés sur la manière dont **la zone franche et ses modalités de fonctionnement pourraient jouer un rôle de soutien aux objectifs agricoles et alimentaires du Grand Genève**.

### 5.3. Séminaire politique des élus du Grand Genève

Un séminaire politique a été organisé le 29 novembre 2022 pour présenter aux responsables politiques du Grand Genève les principaux résultats de la présente étude, les ambitions du scénario v1 du Grand Genève ainsi que les principales recommandations.

**Les recommandations ayant été plébiscitées par les élus sont les suivantes (par ordre décroissant) :**

- Soutenir la **consommation** de produits bio et locaux, ainsi que son accessibilité
- Encourager la **relocalisation de la consommation** (agir sur le consommateur consentement à payer)
- **Expérimenter** en faveur de l'accès au foncier agricole pour l'installation : solutions de portage foncier, recherche-innovation juridique
- Définir un plan d'actions au service de la transition alimentaire avec la **grande distribution**
- Accompagner le **changement** des pratiques agricoles par la sensibilisation, l'information et la formation
- Agir contre la **précarité** alimentaire
- Accompagner l'évolution des **régimes alimentaires** (sensibilisation et formation, restauration collective, offre locale adaptée)

- Renforcer le développement de la **transformation** des produits en analysant les besoins du territoire

Les élus présents ont ensuite amorcé des réflexions sur les suites opérationnelles à donner à ces recommandations.

- **Proposition de développer fermes urbaines et jardins familiaux :**
  - Fermes urbaines : outils efficaces de sensibilisation des consommateurs, notamment des scolaires. Favorisent la reconnexion des urbains et des ruraux, des consommateurs et des producteurs.
  - Jardins familiaux : également intéressants pour sensibiliser à l'agriculture, ces jardins ont un intérêt nourricier pour les familles impliquées, ils sont également un des outils pertinents pour travailler la question de la précarité alimentaire.
  - Si ces deux types d'initiatives sont utiles, chacune selon ses spécificités, elles ne sont pas à l'échelle au regard de l'enjeu de « nourrir le Grand Genève ».
- **Sur l'enjeu du foncier agricole (préservation et accessibilité des terres agricoles)**
  - Accord unanime sur la pertinence d'un groupe d'échange et de partage d'expérience à l'échelle du Grand Genève
  - Si le sujet est reconnu comme très important, les élus redoutent qu'il soit difficile d'agir concrètement à l'échelle du Grand Genève et qu'il soit délicat d'être innovant sur ce sujet.
  - Côté français, les Comités Locaux Installation Foncier (CLIF) permettent effectivement de mieux dialoguer autour de ces enjeux, malgré – parfois - des problèmes d'acceptabilité des agriculteurs.
- **Stimuler l'attractivité des métiers de l'agriculture :**
  - Pour stimuler l'attractivité de l'agriculture, les élus souhaitent renforcer les coopérations avec les établissements de formation agricole, là où sont les futures générations d'agriculteurs, pour :
    - Identifier comment sensibiliser et former ces futurs agriculteurs en lien avec les ambitions du Grand Genève.
    - Intégrer les expérimentations pertinentes sur les exploitations agricoles des centres de formations
- **Communiquer sur la santé, en tant que levier de compréhension des enjeux**
  - Face à la complexité des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, il apparaît que les messages liés à la santé des individus soient plus faciles à faire passer. Ils pourraient constituer une bonne entrée pour les actions de sensibilisations des habitants du territoire :
    - Niveau 1 : « Une alimentation saine et équilibrée est un gage de votre bonne santé »
    - Niveau 2 : les caractéristiques d'une alimentation saine et équilibrée
    - Niveau 3 : les liens entre alimentation et production agricole, puis entre production agricole et environnement (climat, biodiversité, eau, air, etc.)
  - Il serait pertinent que le Grand Genève intègre les centres hospitaliers du territoire dans les réflexions liées aux actions de communication et sensibilisation.



## 6. Conclusion

L'objectif de cette étude de prospective territoriale à l'échelle du Grand Genève était de dessiner un scénario agricole et alimentaire souhaitable pour un territoire résilient à l'horizon 2050.

Cet objectif a été atteint grâce aux travaux menés de bibliographie, entretiens, analyses des politiques publiques, puis essentiellement via le travail de prospective mené de façon participative lors des différents ateliers organisés avec le groupe de concertation.

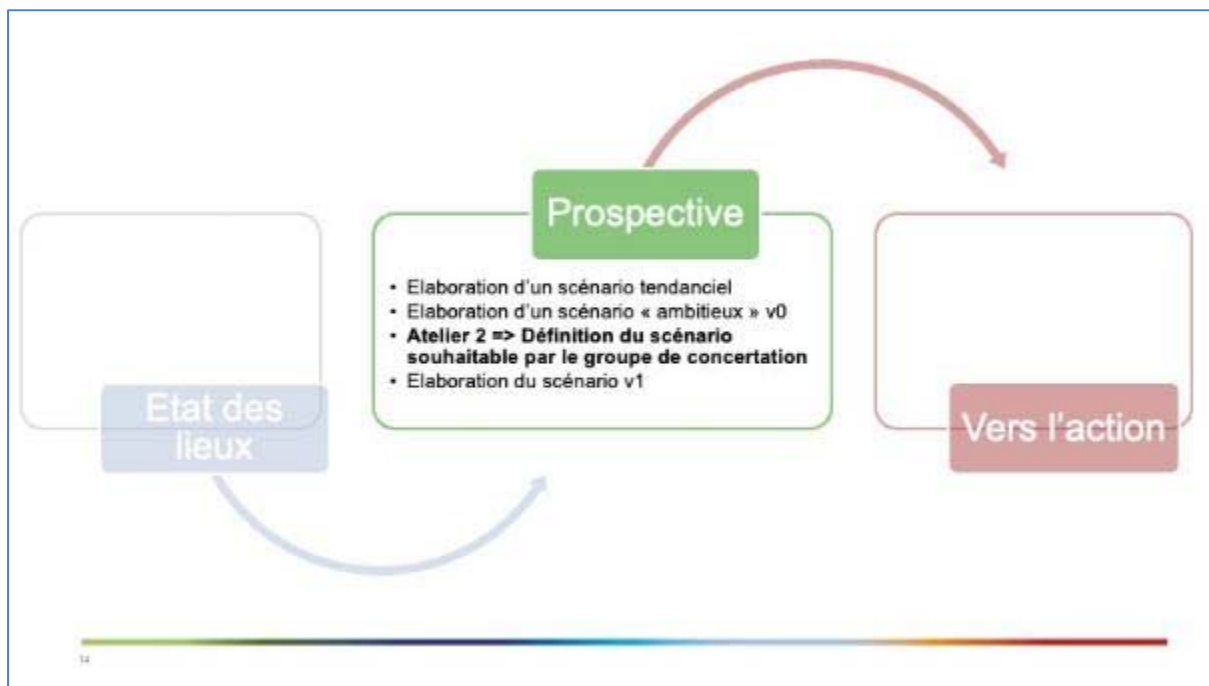
Un scénario souhaitable pour le Grand Genève a ainsi pu être esquissé.

Les suites opérationnelles à ce travail ont commencé à être discutées lors du troisième atelier avec le groupe de concertation et lors du séminaire élu de novembre 2022. Elles seront reprises et affinées par les partenaires du Grand Genève courant 2023 et 2024.

L'ensemble des travaux fournit une matière précieuse qui permet d'orienter le contenu du plan d'actions de transition écologique et la vision territoriale transfrontalière en cours d'élaboration au Grand Genève. Cette matière constitue une base solide pour repérer les enjeux de fond, mettre en débat les priorités puis assurer les arbitrages nécessaires en vue de concevoir la transition comme une opportunité de collaboration, à la fois génératrice de solutions et créatrice d'innovation.

## 7. Annexes

### 7.1. Annexe 1 : Diaporama des résultats de la prospective



**Prospective**

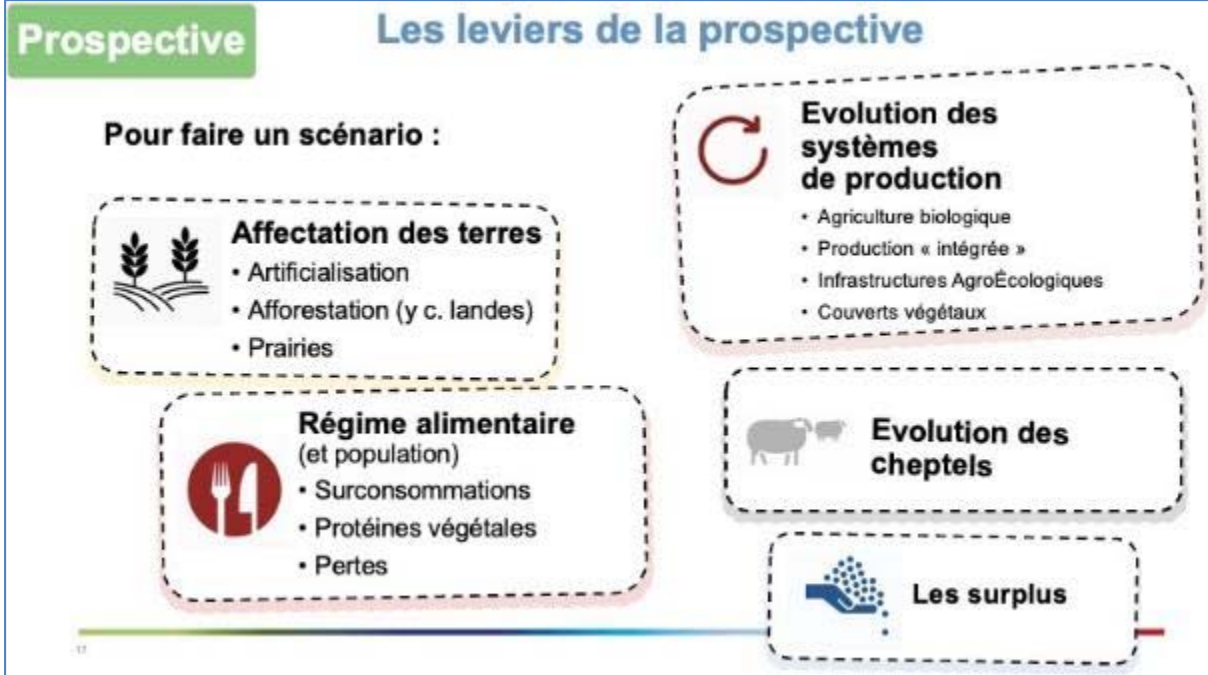
### Différencier Aferres2050 ... ... des outils de prospective

- **Aferres2050 est un scénario.** Celui porté par Solagro.
- **Les outils de prospective** que nous utilisons ont permis d'en écrire d'autres :





- Et de mener **plusieurs exercices de prospectives territoriales** : Région Bretagne, PAiT de Grenoble Métropole, PNR des Boucles de la Seine Normande, Clermont Métropole et PNR du Livradois-Forez, Rennes Métropole, Valence Romans Agglo...



**Prospective**

**De nombreux impacts évalués**



Boussole de durabilité, source: Le Basic

18

**Prospective**

**Modélisation :  
construire des scénarios jalons**

**Scénario tendanciel** : le Grand Genève en 2050 basé sur le prolongement des tendances du passé récent (2020-2050)

**Scénario v0** : le Grand Genève en 2050 basé sur le respect des feuilles de routes énergie-climat, agricole, nutrition-santé, eau, biodiversité etc.

Avec les leviers présentés : régimes alimentaires + affectation des terres + évolution des systèmes de production agricole et des systèmes d'élevage

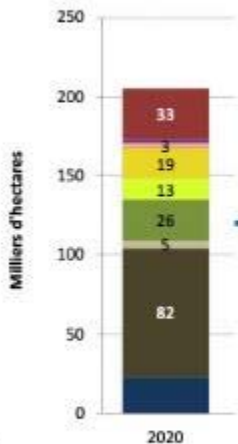
**Durant l'atelier 2, le groupe de concertation a défini « son » scénario souhaitable en se basant sur ces jalons.**

19

**Prospective**

**Occupation de l'espace**

- Espaces artificialisés
- Vignes
- Fruits (hors vignes) et légumes
- Céréales oléoprotéagineux
- Cultures fourragères
- Prairies naturelles
- Autres espaces naturels, landes, jachères
- Forêts et peupleraies
- Eaux, roches, autres [écarts]



2050 ?

**Scénario tendanciel :**  
Augmentation de l'artificialisation et de la forêt, contraction de la SAU, perte de cultures fourragères, prairies et céréales.

**Scénario v0 :**  
Artificialisation contenue, SAU préservée.  
Baisse des cultures fourragères au bénéfice de l'alimentation humaine (céréales, légumineuses, fruits et légumes).

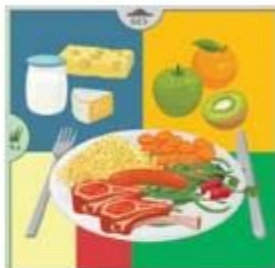
**Scénario v1 :**  
Artificialisation contenue et SAU préservée, cf. v0.  
Baisse des cultures fourragères au bénéfice de l'alimentation humaine mais maintien des prairies.

27

**Prospective**

**Evolution des régimes alimentaires**

2020



50% de gros mangeurs de protéines animales



30% de mangeurs moyens de protéines animales



15% de mangeurs occasionnels de protéines animales



5% de végétariens et très peu carnés

2050

20%

60%

20%

Source : Cohorte Bionutrimot, scénario v1

27



## Prospective

### Evolution des pratiques agricoles

Par rapport à la situation actuelle et aux scénarios proposés, le groupe de concertation a été invité à se positionner sur :



- L'évolution de modes de production : bio, intégrée, agroécologie, conventionnel
- Les productions à développer, notamment fruits, légumes, légumineuses

Pour le scénario v1, ont été retenus :

- Un fort développement de l'agriculture biologique
- Le développement de l'agriculture intégrée / de l'agroécologie
- Aucune agriculture conventionnelle sans changement majeur par rapport à aujourd'hui

22

## Prospective

### Evolution des cheptels dans le scénario v1

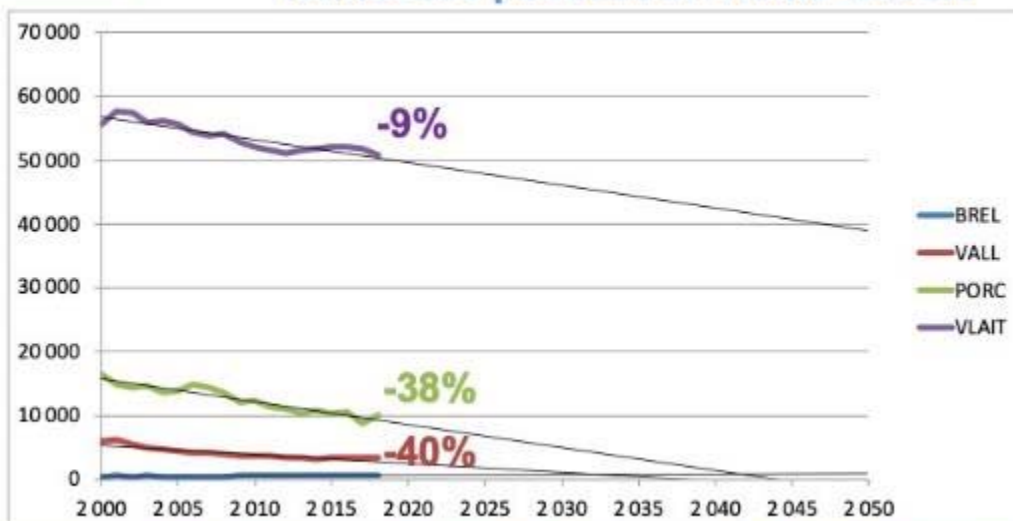
	2020	Tendancier	Scénario v1
 Poules pondeuses ~ 86 000		=> -26%	=> stable par rapport à 2020
 Vaches laitières ~ 22 000		=> -27%	=> maintien de 73% du cheptel ~ 16 000
 Poulets de chair ~ 16 000		=> hausse	=> maintien de 70% du cheptel ~ 11 000
 Brebis ~ 8 000		=> stable	=> stable
 Vaches allaitantes ~ 5 500		=> -6%	=> stable
 Caprins ~ 2 000		=> -30%	=> stable
 Porcs ~ 4 000		=> arrêt	=> réduction de 66% ~ 1 300

23



**Prospective**

**Evolution des cheptels :  
tendances passées en Haute-Savoie**



24

**Prospective**

**Evolution des cheptels :  
tendances passées en Suisse**



25

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), relevé des structures agricoles

16.12.2021 Agristat | 3.04

**Prospective**

**Autonomie alimentaire ?  
Un rapport population / surface défavorable**

Empreinte surface de l'alimentation :

! • +/- **4 280 m<sup>2</sup>/personne** (ADEME 2020, Empreinte sol, énergie, carbone de l'alimentation)

- Avec variation forte selon les régimes alimentaires :
  - 1300m<sup>2</sup> par un végétalien;
  - 4300m<sup>2</sup> par un mangeur moyen de viande (107g/jour),
  - 6000m<sup>2</sup> par un gros mangeur de viande (170g/jour).

SAU du territoire « Grand Genève » = 64 000 ha

Population 2020 = +/- 1 000 000 habitants // Population 2050 = +/- 1 400 000 habitants

⇒ **Surface nécessaire pour nourrir la population du Grand Genève =**

⇒ **428 000 ha en 2020, sans évolution du régime alimentaire**

⇒ **600 000 en 2050**

⇒ **La SAU actuelle permet de pourvoir à 15% des besoins d'aujourd'hui, 11% de ceux de 2050**

⇒ **Quelles coopérations développer pour assurer l'approvisionnement « local » souhaité ?**

**Prospective**

**Scénario v1 : l'esprit du scénario**



## Prospective

### Scénario v1 : les ambitions du scénario

#### Pour l'assiette et les consommateurs :

- **Accompagner l'évolution des régimes alimentaires** vers moins mais mieux de viande et de produits laitiers au bénéfice des produits locaux de qualité
  - **Évolution des régimes alimentaires** vers 20% de gros mangeurs de protéines animales, 60% de flexitariens et 20% de végétariens, contre respectivement 50%, 45% et 5% aujourd'hui.
- **Donner accès à tous à une alimentation de qualité** : saine et durable issue d'une agriculture à faible niveau d'intrants
  - **100% de la population consomme 20 à 25% de produits bio** pour son alimentation
- **Poursuivre les efforts de réduction des surconsommations et du gaspillage alimentaire**
  - **Réduire de 50% le gaspillage alimentaire**



## Prospective

### Scénario v1 : les ambitions du scénario

#### Pour l'utilisation du territoire

- **Préserver le foncier agricole** des pressions d'un fort développement démographique.
  - **Diviser par deux l'artificialisation du foncier agricole**, voire tendre vers la zéro artificialisation nette.
- **Vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire**
  - Produire et transformer davantage sur le territoire : fruits, légumes, légumineuses, porc, volailles;
  - Inciter à et faciliter l'approvisionnement local des citoyens, des collectivités, des entreprises de restauration ;  
=> Réfléchir aux stratégies de coopérations territoriales à développer pour répondre aux besoins ?



## Prospective

### Scénario v1 : les ambitions du scénario

#### Concernant la production agricole (1/2) :

- **Maintien de l'élevage bovin** en favorisant les systèmes herbagers, les races rustiques, les pratiques extensives, particulièrement en zone de montagne et **maintien des prairies naturelles** ;
  - Maintien de 73% du cheptel laitier et de 100% du cheptel allaitant
  - Les cheptels caprins, ovins et poules pondeuses sont maintenus au niveau actuel. Les effectifs de poulets de chair diminuent de 30% et le cheptel porcin de 65%.
- **Doublement des surfaces de fruits et légumes.**
- **Quadruplement de surfaces de légumineuses.**

10



### 7.3. Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés

<b>Structure</b>	<b>Personnes rencontrées</b>	<b>Date</b>
Canton de Genève, Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature	Emmanuel ANSALDI, chef de projet transverse en charge de la planification directrice et de l'alimentation	17 janvier 2022
Agri Genève	François ERARD, directeur	18 janvier 2022
Cercle des Agriculteurs Genevois	John SCHMALZ, directeur	18 janvier 2022
MIGROS Genève	Lionel BRASIER, Directeur Supermarchés, Gastronomie et Filières	1 <sup>er</sup> février
Chambre d'agriculture de l'Ain et Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc	Delphine GUDIN, chargée de territoire Ain Christelle CHESNEY, chargée de territoire Arve Genevois	04 février 2022
Coopérative Jura Mont-Blanc	Jérôme BEROULLE, directeur	8 février 2022
Fédération romande des consommateurs	Barbara PFENNINGER, Responsable alimentation	9 février 2022
Comité interprofessionnel Lait de Savoie	Thierry GASTOU, coordinateur	15 février 2022
Canton de Vaud, Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières	Samuel MONACHON, responsable secteur économie rurale	23 février 2022
Prométerre	Christian AEBERHARD, directeur adjoint	7 mars 2022

## 7.4. Annexe 3 : Propositions d'actions formulées par le groupe de concertation

<b>Titre</b>	<b>Action n°1 : Valorisation du local dans les restaurants et les distributeurs</b>
Objectifs	Mettre en valeur le local Définir la notion de local
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Sachant qu'une grande majorité des plats se mangent à l'extérieur, il y a lieu de valoriser les produits locaux dans les restaurants ou les distributeurs et pour ce faire créer une labélisation (étatique) sur tout le Grand Genève.  Étapes : Prendre contact avec les marques GRTA et Vaud-promotion. Pas de label côté Haute-Savoie et Ain Labeliser les plats à emporter
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Producteurs et consommateurs
Quel périmètre territorial ?	à 100km du centre
Qui porte l'action ?	Cela doit être une action portée par une ou des entités institutionnelles (État, Région, département, canton, le Grand Genève...) et non pas du privé.
Quels partenaires techniques associer ?	Distributeurs, Restaurateurs
Financements mobilisables ?	Arrondi en caisse pour alimenter un fonds Projet Interreg
Points de vigilance ?	Bien expliquer le concept sans rentrer dans un label supplémentaire

<b>Titre</b>	<b>Action n°2 : "Too good to go" avec les agriculteurs/trices</b>
Objectifs	Éviter le gaspillage alimentaire Donner l'habitude d'aller chez le fermier / épicerie locale
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Contacter "too good to go" ou lancer une application propre
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Consommateurs Producteurs Petite épicerie de produits locaux
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Grand Genève
Quels partenaires techniques associer ?	To good to go
Financements mobilisables ?	
Points de vigilance ?	Attention à la marge de "Too Good To Go" - demander de ne pas prendre la même marge pour l'aspect social. La banque alimentaire a réussi à faire cette demande.



<b>Titre</b>	<b>Action n°3 : Des paniers de légumes de 4ème gamme pour les consommateurs privés</b>
Objectifs	Diminuer le temps nécessaire pour cuisiner Faciliter l'accès à des produits locaux/bio à des prix rémunérateurs pour les producteurs et acceptables pour les consommateurs
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Approcher les réseaux de distribution des paniers contractuels, voire les agriculteurs/trices, leur demander de faire un sondage pour voir le nombre de client intéressés à l'offre. Créer une infrastructure de transformation (légumerie cf. Meyrin - étude en cours pour légumerie restaurant collective et autres débouchés à trouver). Organiser la livraison des entreprises/foyer
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Les ménages mais livraison aussi en entreprises
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Les associations / entreprises devraient se mettre d'accord pour évaluer les besoins au début. Ensuite, s'inspirer des modèles de "cidrerie".
Quels partenaires techniques associer ?	Une entité (à trouver) pour coordonner la 1ère phase d'évaluation des besoins.
Financements mobilisables ?	Pour la partie livraison ?
Points de vigilance ?	Perte de traçabilité exacte du produit ? Si idem cidrerie

<b>Titre</b>	<b>Action n°4 : Valoriser les paysan.nes</b>
Objectifs	Recréer du lien entre les citoyens et les fermes locales Informers les consommateurs sur la production locale Valoriser la vente directe et ses « prix justes » : sans intermédiaire, transparence, etc. Arriver à un consensus sur le prix juste
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Visite de fermes Actions de sensibilisations dans les écoles Renforcer les mouvements paysans/citoyens, à l'exemple du Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne Communiquer sur la composition des coûts par filière et la répartition de la valeur ajoutée
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Habitants du Grand Genève et agriculteurs/trices
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne Autres associations promouvant le lien producteurs/consommateurs
Quels partenaires techniques associer ?	DIP (département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse du Canton de Genève), DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire, VD) et institutions françaises Agrigenève
Financements mobilisables ?	
Points de vigilance ?	

<b>Titre</b>	<b>Action n°5 : Augmenter l'accessibilité financière du local et du bio</b>
Objectifs	Faciliter l'accessibilité au local et bio aux salaires plus modestes Produits sains pour tous
Contenu de l'action Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Sur le modèle de l'Amap, modèle du boulanger (2ème baguette) "suspendu". Avec panier solidaire : Estimation du coût annuel du panier de légumes Demander qui veut participer au panier solidaire (base volontariat, apport financier libre) => les aidants Réaffectation du "porte-monnaie général" aux "aidés" Contrôle du quotient familial pour les "aidés"
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Ménages aux revenus modestes
Quel périmètre territorial ?	Quartier, ville, intercommunalité
Qui porte l'action ?	Une structure « animatrice » du dispositif pour accompagner ces montages Relais via les structures d'actions sociales, maisons de quartier, etc.
Quels partenaires techniques associer ?	Les porteurs de PAT Les CCI et CMA Les AMAP Les associations de commerçants Les chambres d'agricultures Journée d'aide / défi pour les entreprises, banques
Financements mobilisables ?	Principe de solidarité La collectivité pour une participation complémentaire
Points de vigilance ?	Confidentialité du niveau de revenu La baisse du prix des produits bio ne doit pas se faire (une fois de plus) sur le dos des producteurs agricoles

<b>Titre</b>	<b>Action n°6 : Cours de cuisine à l'école : du champ à la poubelle</b>
Objectifs	Rendre obligatoire les cours de cuisine Découverte de la cuisine Rencontre des producteurs Comprendre le gaspillage alimentaire et comment le réduire
Contenu de l'action Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Créer une unité mobile pédagogique transfrontalière de type food truck Mobiliser personnel de cuisine, diététicien, producteurs locaux Réfléchir aux objectifs en fonction de l'âge du public cible.
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Élèves avec plusieurs tranches d'âge avec objectifs ciblés
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Partenariat public/privé
Quels partenaires techniques associer ?	Chambre agriculture Producteur de chaque site animé : appel à candidature Maison alimentation, Association environnementales Service éducation des états
Financements mobilisables ?	Budget santé / agriculture
Points de vigilance ?	Viser la qualité plutôt que la quantité au début de l'opération Respecter la parité transfrontalière

<b>Titre</b>	<b>Action n°7 : Accompagner l'évolution des régimes alimentaires en restauration entreprises / Scolaires / administrations</b>
Objectifs	Changer les régimes alimentaires pour moins de viande
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	XX repas végétariens par semaine (dépend du lieu qui peut varier) Information / formation des employés Mise en place de valeurs de l'entreprise par la Direction Le choix végétarien est le 1er choix : celui qui demande le moins d'effort, le moins cher. Ne pas l'imposer (exclusif) car risque de résistance augmentée. Proposer des sorties entreprises autour de l'alimentation type "fourche à la fourchette" (ex : légumes en ville à Genève). Cadeaux, paniers de Noël sont "durables". Création d'un label ou d'une reconnaissance permettant un allègement d'impôts => incitations réalistes en fonction politiques ou privés
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Convives de la restauration collective
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Coordination pour la gestion du projet (animateur/trice pour démarcher les entreprises)
Quels partenaires techniques associer ?	Canton de GE : SCDD, DEE ; FER. Idem Canton de VD France : collectivités territoriales et agences économiques et établissements scolaires notamment les collèges
Financements mobilisables ?	
Points de vigilance ?	

<b>Titre</b>	<b>Action n°8 : Plan de réduction du gaspillage alimentaire</b>
Objectifs	La nourriture est précieuse. Elle ne devrait pas être gaspillée. A chaque étape du processus du champ à l'assiette, il faut encourager les solutions pour éviter ou réduire le gaspillage.
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	A chaque étape du processus, définir comment éviter le gaspillage. Sensibiliser les différents acteurs du processus du producteur au consommateur. Mise en relation des différents acteurs. Collecte organisée à chaque étape. Cf Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire pour le Canton de GE (SCDD) en cours d'élaboration. Des acteurs se sont réunis le 14.06.22 avec focus sur le gaspillage des ménages et restauration collective.
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Tous les acteurs des processus, du champ à l'assiette
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève et sous-ensembles du Grand Genève
Qui porte l'action ?	Grand Genève ? Ou les Cantons Suisse et EPCI françaises ? Personne n'a le droit de gaspiller. Chacun doit agir à son niveau. Coordination globale à prévoir : acteur du territoire.
Quels partenaires techniques associer ?	Producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs
Financements mobilisables ?	
Points de vigilance ?	Tout le monde doit jouer le jeu.

<b>Titre</b>	<b>Action n°9 : Ateliers de sensibilisation des jeunes "du champ à l'assiette"</b>
Objectifs	Sensibiliser tous les jeunes de 12 à 15 ans et au-delà aux enjeux de l'alimentation durable. 200 ateliers gratuits / an pour les organismes publics et parapublics (ex: cycle orientation). En complément au programme d'ateliers de cuisine. Rendre obligatoire ces ateliers et intégrer les enseignants.
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Ateliers pratiques et immersifs : Visites de fermes chez les producteurs Visites de marchés de producteurs, de ventes directes et circuits courts Ateliers cuisine (recettes locales, saines, faibles en protéines animales) Repas ensemble Nettoyage, recyclage, compostage  Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et les programmes d'éducation nationale au développement durable doivent les rendre obligatoires.
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Adolescents scolarisés dans le secteur public (en priorité)
Quel périmètre territorial ?	Genève Le déploiement de cette action est décrit pour le Canton de Genève mais peut s'appliquer au Grand Genève
Qui porte l'action ?	Maison de l'alimentation du territoire de Genève Cette action est déjà en cours, effectivement par ma-terre dans le cadre d'un contrat de prestations, avec les fermes urbaines.
Quels partenaires techniques associer ?	Les fermes urbaines et de la région Les cycles d'orientations, le DIP, tous les enseignants. Les référents EDD et collectifs d'enseignant pour le climat.
Financements mobilisables ?	Subventions CH, canton et ville/commune PDR et contrat de prestations
Points de vigilance ?	Diversifié les sources de financements Renforcer les partenariats avec les agriculteurs/trices

<b>Titre de l'action</b>	<b>Action n°10 : Les consommateurs s'impliquent dans les exploitations</b>
Objectifs	Renforcer le lien entre le rural/urbain Redonner de la valeur à la nourriture
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Rechercher et promouvoir les formes juridiques permettant aux consommateurs d'être impliqués dans les exploitations agricoles. Modèle français des Exploitations Agricoles à Responsabilités Limitée (EARL) ; des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), voir des Société Coopérative de Production Agricoles (SCOP)... Acquisition foncière citoyenne, sur le modèle de Terre de Liens ( <a href="https://terredeliens.org">https://terredeliens.org</a> )
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Reprise pour les nouveaux agriculteurs/trices Consommateurs
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Le ou les agriculteur(s) restent majoritaire.
Quels partenaires techniques associer ?	Existant en FR => à encourager et développer en CH
Financements mobilisables ?	
Points de vigilance ?	Notion de propriété Indépendance Ne pas perdre sa maison à la retraite pour les agriculteurs/trices.

<b>Titre</b>	<b>Action n°11 : Soutenir la diversification des productions (fruits et légumes)</b>
Objectifs	Permettre aux consommateurs du Grand Genève de multiplier les opportunités d'acheter de la production locale. Développer les circuits courts pour réduire l'importation de productions étrangères (lointaines). Entretien l'attractivité de ce qui est produit sur le Grand Genève. Éviter la surproduction dans certaines familles de produit. Soutien au développement et à la résilience de l'agriculture locale.
Contenu de l'action Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Adaptations technologiques (géothermie, photovoltaïque) Réchauffement climatique (adaptation) Soutien des autorités et distributeurs (commerces)
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Population du Grand Genève
Quel périmètre territorial ?	Consommation cantonale + nationale
Qui porte l'action ?	Producteurs, autorités, distributeurs
Quels partenaires techniques associer ?	SIG, Insolight15, autres
Financements mobilisables ?	Producteurs, autorités, distributeurs
Points de vigilance ?	Capacité de production suffisante

<b>Titre</b>	<b>Action n°12 : Microfermes participatives périurbaines (sensibilisation)</b>
Objectifs	Éducation et formation Proximité, accessibilité au lieu de production Permettre la mise en place de nouvelles personnes actives dans l'agriculture Agriculture contractuelle de proximité
Contenu de l'action Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Mise à disposition du foncier Terrains communaux (projets pilotes) Terrains privés Créer un collectif citoyen Chantiers participatifs
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Citoyens
Quel périmètre territorial ?	Périurbain
Qui porte l'action ?	Collectif citoyen et collectif agricole Partenariat communal avec cuisine scolaire
Quels partenaires techniques associer ?	Offices de vulgarisation (Agridea...) Filol (CH)
Financements mobilisables ?	Fondation Parts sociales Subvention communale
Points de vigilance ?	Prix rémunérateurs, contrat avec prise de risque entre actifs et citoyens Accès logement pour personnes actives Attention à la surexploitation des projets

<sup>15</sup> <https://insolight.ch/>

<b>Titre</b>	<b>Action n°13 : Renouveau des générations - Mettre en place des Comités Locaux Installation Foncier (CLIF) et des cellules de veille et d'actions</b>
Objectifs	Organiser une concertation autour du renouvellement des générations, par entité territoriale cohérente : selon les pays, lois et outils différents, selon les compétences des collectivités, donc plutôt par cantons suisses et EPCI françaises Définir et mettre en œuvre un plan d'actions Accompagner et faciliter les transmissions Réorganiser le foncier agricole
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Mettre en place un comité de pilotage Réaliser un diagnostic agricole de territoire (notamment en termes de transmission) Rencontrer les cédants prioritaires Établir un plan d'actions Organiser des commissions locales de concertation/médiation en fonction des surfaces libérées (agriculteurs/trices de la commune, porteurs de projets...) Disposer et utiliser des outils en fonction des cas (achat foncier par les collectivités, SCIC maraichage, logement des futurs installés...) Sensibilisation des propriétaires
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Cédants Porteurs de projets Exploitations en place
Quel périmètre territorial ?	Cantons suisses et communauté de communes françaises
Qui porte l'action ?	Cantons suisses et communautés de communes françaises/communautés d'agglo, en lien avec les chambres d'agriculture
Quels partenaires techniques associer ?	Chambres d'Agriculture SAFER Représentants agricoles locaux : GAB, ADDEAR, autres syndicats agricoles... DDT
Financements mobilisables ?	Prochaine programmation Feader (future 1672 ?) Conservatoire des Terres Agricoles (Conseil Départemental 74) Financement participatif SCIC Communauté de communes / Communes
Points de vigilance ?	Concertation, mobilisation référents locaux agricoles pour obtenir l'adhésion Pb propriétaires...



<b>Titre</b>	<b>Action n°14 : Protéger le foncier agricole</b>
Objectifs	Maîtriser le foncier agricole, le protéger, pérenniser son usage agricole Sécuriser les transmissions et installations agricoles Permettre la diversification des productions
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Utiliser les outils réglementaires, côté France : Loi climat et résilience et objectif du Zéro Artificialisation nette (ZAN) Zone Agricole Protégée (ZAP) arrêté préfectoral Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) associant départements + EPCI + programme acteurs Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan locaux d'Urbanisme (PLU) et zonage agricole Repérage de terrains non agris (type ZAE) pouvant être réaffectés à l'activité agricole ne nécessitant pas/plus de foncier au sens pédologique (ex maraîchage sous serre) SAFER et droit de préemption Décisions politiques d'achat du foncier Aménagement d'espaces dédiés (maraîchage, vergers...) Comparer les réglementations Suisses et Françaises pour s'inspirer de ce qui marche le mieux
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Agriculteurs/trices Futurs agriculteurs/trices Habitants (réponse à leurs besoins alimentaires)
Quel périmètre territorial ?	Genevois Français
Qui porte l'action ?	Les communautés de communes
Quels partenaires techniques associer ?	Agriculteurs/trices SAFER Chambre d'agriculture Associations (Terre de lien...) Coopératives agricoles Établissement public foncier
Financements mobilisables ?	Compensation financière genevoise Futur fonds transfrontalier (GLCT) Départements, région, ministère de l'agriculture, Europe Conservatoire terres agricoles
Points de vigilance ?	Droit de propriété (spéculation) Corporatisme profession agricole (baux ruraux)

<b>Titre de l'action</b>	<b>Action n°15 : Partage du risque au sein des filières pour soutenir les évolutions de l'agriculture</b>
Objectifs	Engagement de tous les acteurs de la filière dans la structuration de filières locales, résilientes, y compris les managers Changement d'échelle dans les volumes de production Relocaliser les filières territoriales Réglementer, obliger (exemple de la loi EGAlim)
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	Faire du lien entre les acteurs : les mettre autour de la table, générer la confiance entre les acteurs Trouver la bonne échelle : compromis entre volumes produits et interconnaissance entre les acteurs, coopération vertueuse Développer des plateformes d'approvisionnement type bio d'ici Reprendre les principes du commerce équitable : concept « equal profit », « true cost of food » Obligation de contractualisation sur le long terme entre les acteurs Donner les moyens aux familles, aux mangeurs
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	Pour améliorer la situation des agriculteurs/trices, les soutenir dans les défis à relever : réduction des émissions de GES, adaptation au changement climatique, évolution des pratiques
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève Coopération territoriale en fonction des filières
Qui porte l'action ?	Les collectivités Les organismes de développement agricole commandités par le Grand Genève. Cf. actions portées par les PAT côté français
Quels partenaires techniques associer ?	Les collectivités + représentants de tous les acteurs
Financements mobilisables ?	
Points de vigilance ?	Attention ! Limiter le nombre d'acteurs dans les filières

Titre de l'action	<b>Action n°16 : Mettre en place un Système alimentaire durable territorialisé (SADT)</b>											
Objectifs	<p>Pour mieux soutenir les deux axes, découpler a) le système de production de denrées alimentaires (le marché économique) b) des co-bénéfices du mode cultural associés aux services écosystémiques (bien commun).</p> <p>a) Axe alimentation : Mettre en place un dispositif de "contrats" entre les producteurs et les "distributeurs" (la restauration collective publique devrait montrer l'exemple)</p> <p>b) Axe services écosystémiques : Mettre en place un dispositif de financement pour améliorer les services écosystémiques liés à l'activité agricole (qualité de l'eau, sol fonctionnel, taux de canopée, ...)</p>											
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe alimentation : Redessiner les relations de valeurs et leurs distributions tout au long de la chaîne de production/distribution</li> <li>• Axe services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un Bonus TE, bonus de transition écologique, (financier) conditionné et cadré par un contrat spécifique par exploitation agricole. Le bonus est conditionné et évalué via un diagnostic de l'exploitation portant sur les services écosystémiques et permettant de s'engager contractuellement dans une évolution volontaire vers plus d'écologie.</li> <li>• Soutenir et valoriser les modes agricoles avec des pratiques agroécologiques permettant le développement des services écosystémiques</li> </ul> </li> </ul>											
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	<p>Pour les deux axes, les agriculteurs/trices sont parties-prenantes. Les bénéficiaires sont les agriculteurs/trices et les citoyens</p> <table border="1" data-bbox="475 1003 1388 1276"> <thead> <tr> <th data-bbox="475 1003 715 1055">Bénéficiaires</th> <th data-bbox="721 1003 1024 1055">Agriculteurs/trices</th> <th data-bbox="1031 1003 1388 1055">Citoyen.n.es consommateurs/trices</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="475 1064 715 1115">Axe alimentation</td> <td data-bbox="721 1064 1024 1115">Revenus liés à la vente des produits alimentaires</td> <td data-bbox="1031 1064 1388 1115">Accès à des produits locaux de qualité</td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 1124 715 1276">Axe écosystémique</td> <td data-bbox="721 1124 1024 1276">Revenus de la transition écologiques pour les services écosystémiques rendus</td> <td data-bbox="1031 1124 1388 1276">Lieu de vie de meilleure qualité écologique ( empreinte hydrique, fertilité des sols, qualité de l'air, de l'eau...; réduction de la dépendance aux énergies fossiles)</td> </tr> </tbody> </table>			Bénéficiaires	Agriculteurs/trices	Citoyen.n.es consommateurs/trices	Axe alimentation	Revenus liés à la vente des produits alimentaires	Accès à des produits locaux de qualité	Axe écosystémique	Revenus de la transition écologiques pour les services écosystémiques rendus	Lieu de vie de meilleure qualité écologique ( empreinte hydrique, fertilité des sols, qualité de l'air, de l'eau...; réduction de la dépendance aux énergies fossiles)
Bénéficiaires	Agriculteurs/trices	Citoyen.n.es consommateurs/trices										
Axe alimentation	Revenus liés à la vente des produits alimentaires	Accès à des produits locaux de qualité										
Axe écosystémique	Revenus de la transition écologiques pour les services écosystémiques rendus	Lieu de vie de meilleure qualité écologique ( empreinte hydrique, fertilité des sols, qualité de l'air, de l'eau...; réduction de la dépendance aux énergies fossiles)										
Quel périmètre territorial ?	<p>Phase initiale : Genève, France, Nyon (périmètre législatif) Phase finale : Grand Genève (périmètre optimal)</p>											
Qui porte l'action ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En Suisse : (État) Canton de Genève, les entités liées à la PPE politique publique énergie et environnement (OCAN avec OCEV, OCEN, SCDD, OCEau...) et MA-Terre (Maison de l'alimentation) et ses associations relatives à l'alimentation durables</li> <li>• En France, les communautés de communes (via les PAT projet alimentaire territoriaux (Loi D'avenir)</li> </ul>											
Quels partenaires techniques associer ?	<p>Chambres d'agriculture Distributeurs Transformateurs Consommateurs Autres ?</p>											
Financements mobilisables ?	<p>Financements publics : État - CH - France - Canton</p>											
Points de vigilance ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des élus et des acteurs agricoles pour susciter leur adhésion</li> <li>• Monitoring pour les diagnostics des exploitations et leurs évaluations en vue du Bonus de transitions écologiques (Bonus TE)</li> </ul>											

<b>Titre de l'action</b>	<b>Action n°17 : Programme d'adaptation de l'agriculture au dérèglement climatique</b>
Objectifs	<p>Développer des systèmes résilients au changement climatique : Système de sélection variétale performant -&gt; politique ! Irrigation "intelligente" à développer</p> <p>NB : d'autres leviers d'adaptation au changement climatique existent en complément de ceux évoqués dans cette fiche (évolution des systèmes de production, agroécologie, diversification des productions et/ou des débouchés, assurances, solutions fondées sur la nature...). Ils pourraient être considérés pour la mise en œuvre de cette fiche action.</p>
Contenu de l'action  Quelles sont les principales étapes de réalisation ?	<p>Acceptation politique du CRISPR<sup>16</sup> Recherche en main publique Recherche de cultures innovantes adaptées au climat et aux communes Budget injection important -&gt; politiques</p>
Pour qui ? bénéficiaires ou cibles visés	<p>Les agriculteurs/trices, en premier lieu La population dans son ensemble au titre de la sécurité alimentaire</p>
Quel périmètre territorial ?	Grand Genève
Qui porte l'action ?	Les politiques
Quels partenaires techniques associer ?	<p>Chambre d'agriculture Recherche (INRA) HEPIA</p>
Financements mobilisables ?	<p>Financement Région en état Financement Canton et/ou confédération</p>
Points de vigilance ?	<p>La sélection doit porter un nom public Budgets Conflits d'usage</p>

<sup>16</sup> CRISPR désigne une technologie de génie génétique. Aussi appeler « ciseaux génétiques » la technologie CRISPR-Cas9 permet l'induction de mutations aléatoires ou non au niveau d'un site précis du génome. Un débat existe entre les partisans et opposants de ces techniques pour savoir si elles doivent ou non relever des OGM et des réglementations associées.

## 7.5. Annexe 4 : Définition

En préparation des discussions des ateliers, quelques définitions ont été envoyées. Celles-ci sont issues du dictionnaire d'agroécologie conçu par l'INRAE<sup>17</sup>, en France. Nous avons raccourci les définitions pour aller à l'essentiel, mais inclut les liens renvoyant aux pages concernées.

### AGROECOLOGIE

<https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/agroecologie/>

- L'agroécologie vise à promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement. Ces systèmes engagent des modes de productions agricoles et des filières valorisant les potentialités écologiques, économiques et sociales d'un territoire. [...]
- L'agroécologie est une alternative à une agriculture intensive basée sur l'artificialisation des cultures par l'usage d'intrants de synthèse (engrais, pesticides...) et d'énergies fossiles. Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures...).
- [...]

*Commentaire de Solagro :*

- *La difficulté du concept de l'agroécologie est qu'il existe une grande diversité d'acteurs et organisations qui s'en réclament et la promeuvent... malgré des visions parfois assez différentes.*
- *Pour caricaturer :*
  - *Des agriculteurs se revendiquent de l'agroécologie avec des systèmes de productions techniques, extensifs, sans intrants de synthèse.*
  - *Des pratiques agroécologiques sont mises en œuvre par des agriculteurs avec des systèmes de productions conventionnels, dans une démarche de progrès.*
  - *Les firmes qui produisent des pesticides se revendiquent également de l'agroécologie. Par exemple : <https://www.agro.basf.fr/fr/agroecologie/>*
- *Dans notre modélisation, nous concevons l'agroécologie comme une approche pertinente pour contribuer à faire progresser l'agriculture dans le sens de :*
  - *Une amélioration des systèmes de production,*
  - *Une augmentation de l'autonomie des fermes et des agriculteurs,*
  - *Une réduction du recours aux intrants extérieurs,*
  - *Une réduction des impacts sur l'environnement (eau, sol, biodiversité, etc.),*
  - *Bien que des pesticides et engrais de synthèse puissent continuer d'être utilisés.*

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE

<https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/agriculture-biologique/>

- L'agriculture biologique (AB) est un mode de production basé sur des pratiques agricoles qui excluent l'utilisation de biocides de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des produits obtenus à partir d'OGM. Elle cherche également à limiter son impact environnemental en réduisant sa consommation d'intrants et d'énergie fossile mais aussi en valorisant les processus naturels tels que le recyclage des matières organiques. En cela, elle a pour ambition de respecter le vivant depuis les microorganismes du sol jusqu'à l'être humain sans oublier les agroécosystèmes qu'elle sollicite. [...]
- [En France...] Le premier règlement européen à reconnaître officiellement ce mode de production apparaît en 1991. Deux textes européens viennent réglementer l'agriculture biologique à partir du 1er janvier 2009 : les règlements CE de 2007 et 2008. [En Suisse coexistent plusieurs démarches d'agriculture biologique]
- Le contrôle de ces opérations est effectué par l'un des organismes agréés par les pouvoirs publics depuis la production jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation. Ces contrôles permettent l'obtention de la certification et du label bio garantissant le bon respect des règles inscrites dans le cahier des charges.
- Ce mode de production s'inscrit dans le processus de transition agroécologique. [...].

<sup>17</sup> <https://www.inrae.fr/actualites/dictionnaire-dagroecologie> et <https://dicoagroecologie.fr/>

Commentaire de Solagro :

- *L'avantage de l'agriculture biologique est d'être clairement définie par des cahiers des charges, dont le respect est contrôlé par des organismes certificateurs. Il s'agit d'une forme très aboutie d'agroécologie.*
- *Dans notre modélisation, elle permet de connaître clairement les pratiques de culture et d'élevage qui sont possibles ou interdites. Ce qui facilite l'évaluation des impacts, quand l'agroécologie comprend une diversité de pratiques et donc d'impacts potentiels beaucoup plus large, donc moins facile à caractériser.*

## **AGRICULTURE INTEGREE ET AGRICULTURE DE CONSERVATION**

<https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/agriculture-integree/>

- **L'agriculture intégrée** est une agriculture visant à minimiser le recours aux intrants extérieurs à l'exploitation agricole par la mise en œuvre d'une diversité d'ateliers de production, de rotations longues et diversifiées, de restitutions des résidus de cultures ou des déjections animales au sol. Leur mise en œuvre favorise le recyclage des éléments minéraux et la qualité des sols et réduisent les problèmes liés aux ravageurs et aux maladies.
- En phase avec les principes de l'agroécologie, l'agriculture intégrée repose donc sur une approche globale ou systémique de la gestion des exploitations agricoles visant à organiser les interactions entre ateliers de production dans le temps et/ou l'espace [...]
- **L'agriculture de conservation** qui suppose des rotations diversifiées, un travail limité du sol et une couverture permanente du sol est un autre exemple d'agriculture intégrée.

Commentaire de Solagro :

- *La notion d'agriculture intégrée introduit aussi la notion de coordination de l'ensemble des possibilités de lutte (mécanique, biologique et chimique) avec comme objectif de limiter au maximum l'impact sur l'environnement. On va utiliser la notion de seuil (niveau de pression de la maladie ou du ravageur) qui va déclencher ou pas l'intervention. Ce principe permet de ne pas appliquer systématiquement des traitements (y compris biologique), mais d'intervenir en curatif avec des produits ciblés.*
- *Lors de la création de nos outils de modélisation avant 2010, le concept d'agroécologie était moins connu et médiatisé. Nos avions donc utilisé celui de l'agriculture intégrée, mais ces termes sont synonymes dans notre modélisation.*

## **PERMACULTURE**

<https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/permaculture/>

- La permaculture est un système de culture **intégré** et évolutif s'inspirant des écosystèmes naturels. C'est également une démarche éthique et une philosophie qui s'appuient sur 3 piliers : « prendre soin de la Terre, prendre soin des humains et partager équitablement les ressources ». La société associe généralement permaculture avec maraîchage et jardinage amateur.
- Le terme permaculture est né en 1970 en Australie sous la plume de Bill Mollison et David Holmgren qui se sont inspirés des pratiques du japonais Masanobu Fukuoka. Initialement, la permaculture était envisagée comme un système de culture résilient, stable et durable. [...]
- Pour conclure, il existe de nombreuses manières de pratiquer la permaculture, mais toutes incluent les **concepts agroécologiques** et **d'agriculture biologique**. Ceux qui pratiquent la permaculture considèrent qu'ils vont plus loin que ces notions en incluant plus globalement l'environnement, en s'inspirant des écosystèmes naturels, et en insistant sur les dimensions éthique et philosophique.

Commentaire de Solagro :

- *Nous n'utilisons pas ce concept dans nos travaux de modélisation, du fait d'une présence faible dans les systèmes de production à l'échelle d'un pays. Il s'agit à nos yeux d'une forme d'agriculture biologique qui va encore plus loin que la bio et les seuls critères des cahiers des charges.*





**GLCT Grand Genève**  
 République et canton de Genève  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
 du Genevois français**  
 T +33 (0)4 50 04 54 08  
 infos@grand-geneve.org

**Région de Nyon**  
 T +41 (0)22 361 23 24  
 info@regiondenyon.ch

**République et  
 Canton de Genève**  
 T +41 (0)22 546 73 40  
 grand-geneve@etat.ge.ch